

**Actions d'organisme de placement collectif  
des Catégories de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> \***

**Catégorie Marché monétaire**

Catégorie Marché monétaire canadien IG  
Mackenzie

**Catégorie équilibrée**

Catégorie Dividendes IG Mackenzie

**Catégories d'actions canadiennes**

Catégorie Actions canadiennes IG Beutel  
Goodman

Catégorie Actions canadiennes IG FI

Catégorie Actions canadiennes IG FI II

Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett

Catégorie Actions canadiennes IG Franklin  
Bissett II

Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld

Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie  
(auparavant Catégorie Entreprises québécoises  
IG Mackenzie)

Catégorie canadienne petite et moyenne  
capitalisation IG Mackenzie

Catégorie canadienne petite et moyenne  
capitalisation IG Mackenzie II

Catégorie canadienne petite et moyenne  
capitalisation IG Mackenzie III

**Catégories d'actions américaines**

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III

Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie

Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II

Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam

Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II

Catégorie Actions américaines grande  
capitalisation IG T. Rowe Price

**Catégories d'actions mondiales et  
internationales**

Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan

Catégorie Actions européennes IG Mackenzie

Catégorie Actions européennes moyenne  
capitalisation IG Mackenzie

Catégorie mondiale IG Mackenzie

Catégorie mondiale IG Mackenzie II

Catégorie mondiale IG Mackenzie III

Catégorie mondiale IG Mackenzie IV

Catégorie petite capitalisation internationale IG  
Mackenzie

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III

Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy

Catégorie Actions nord-américaines IG  
Mackenzie

Catégorie Actions nord-américaines IG  
Mackenzie II

Catégorie Actions nord-américaines IG  
Mackenzie III

Catégorie Actions nord-américaines IG  
Mackenzie IV

Catégorie Actions nord-américaines IG  
Mackenzie V

Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie

Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie

Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II

**Catégories sectorielles mondiales**

I Catégorie mondiale Produits de consommation  
IG Mackenzie

Catégorie mondiale Services financiers IG  
Mackenzie

Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie

Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie

Catégorie mondiale Ressources naturelles IG  
Mackenzie

Catégorie mondiale Métaux précieux IG  
Mackenzie

Catégorie mondiale Science et Technologie IG  
Mackenzie

**Catégories Portefeuilles fondamentaux IG**

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré  
Croissance

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré  
Croissance II

Catégorie Portefeuille fondamental IG –  
Croissance

Catégorie Portefeuille fondamental IG –  
Croissance II

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré  
Revenu

**Catégories Portefeuilles à risque géré IG**

Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG

Catégorie Portefeuille accent croissance à risque  
géré IG

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque  
géré IG

\* Toutes les Catégories offrent des actions de séries A, B, F (auparavant série U), JFAR et JSF, à l'exception de ce qui suit :

(i) De plus, les Catégories Portefeuilles fondamentaux IG offrent également des actions de séries FT (auparavant, série TU), TFAR, TSF, TJFAR et TJSF.

(ii) De plus, les Catégories Portefeuilles à risque géré IG offrent également des actions de séries FT, TFAR, TSF, TJFAR et TJSF.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces actions et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les actions décrites dans le présent document ne sont pas enregistrées auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les actions sont offertes uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.

D'autres séries pourraient être émises après cette date, sans préavis. Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont aussi autorisés à émettre des titres de séries non offertes au détail, qui ne sont pas vendues aux termes des présentes.

# Table des matières

<b>Renseignements généraux sur les Catégories</b> .....	<b>1</b>	<b>Rémunération du courtier</b> .....	<b>38</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>	Paielements à votre conseiller IG .....	38
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?</b> .....	<b>1</b>	Autres formes d'encouragement .....	38
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? .....	1	<b>Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion</b> .....	<b>39</b>
Quels sont les risques de placement dans un OPC? .....	2	<b>Incidences fiscales</b> .....	<b>39</b>
<b>Modalités d'organisation et de gestion des Catégories de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup></b> .....	<b>16</b>	Traitement fiscal des Catégories .....	39
<b>Achats, échanges et rachats</b> .....	<b>17</b>	Régime fiscal des Catégories .....	40
Achat d'actions des Catégories .....	18	Admissibilité d'un placement aux régimes enregistrés .....	42
Options d'achat .....	19	Régime fiscal des actionnaires .....	42
Placement initial minimal .....	22	Si vous détenez des actions en dehors d'un régime enregistré .....	42
Vente d'actions des Catégories .....	22	Calendrier des dividendes .....	43
Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine .....	23	Échanges et rachats .....	43
Échanges vers à partir du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie et vers celui-ci .....	24	Déductibilité des frais de conseil .....	43
Opérations à court terme .....	24	Calcul du PBR .....	43
<b>Services facultatifs</b> .....	<b>25</b>	Relevés d'impôt et déclarations .....	44
Régimes enregistrés .....	25	Si vous détenez des actions dans un régime enregistré .....	44
Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA) .....	25	<b>Quels sont vos droits?</b> .....	<b>45</b>
Rachats périodiques automatiques .....	26	<b>Renseignements propres à chacune des Catégories</b> .....	<b>46</b>
Instructions de dépôt .....	27	1. Détail de la Catégorie .....	46
Échanges automatiques .....	27	2. Quels types de placements la Catégorie fait-elle? .....	47
Réinvestissement automatique des dividendes (toutes les séries, sauf les séries à distribution fixe) .....	27	3. Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie? .....	50
Distributions de remboursement de capital et de dividendes pour les séries à distribution fixe (sauf la Catégorie Dividendes IG Mackenzie) .....	28	4. Qui devrait investir dans cette Catégorie? .....	50
Distributions de remboursement de capital et de dividendes pour les séries à distribution fixe de la Catégorie Dividendes IG Mackenzie .....	28	5. Politique en matière de distributions .....	54
<b>Frais</b> .....	<b>29</b>	6. Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs .....	54
Frais payables par les Catégories .....	29	<b>Catégorie Marché monétaire</b> .....	<b>55</b>
Frais payables directement par vous .....	36	Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie .....	56
Incidences des frais d'acquisition .....	37	<b>Catégorie équilibrée</b> .....	<b>59</b>
		Catégorie Dividendes IG Mackenzie .....	60

<b>Catégories d'actions canadiennes.....</b>	<b>63</b>	Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy.....	154
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman .....	64	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie.....	157
Catégorie Actions canadiennes IG FI.....	67	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II..	160
Catégorie Actions canadiennes IG FI II.....	70	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III.	163
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett.....	73	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV	166
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II ....	76	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V .	169
Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld.....	79	Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie.....	172
Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie (auparavant Catégorie Entreprises québécoises IG Mackenzie).....	83	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie.....	175
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie .....	86	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II.....	178
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II .....	89	<b>Catégories sectorielles mondiales .....</b>	<b>181</b>
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III .....	92	Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie .....	182
<b>Catégories d'actions américaines.....</b>	<b>95</b>	Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie	185
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie.....	96	Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie .....	188
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II .....	99	Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie.....	191
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III .....	102	Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie.....	194
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie.....	105	Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie.....	197
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II .....	108	Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie.....	200
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam.....	111	<b>Portefeuilles Patrimoine IG :</b>	
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II .....	114	<b>Catégories Portefeuilles fondamentaux IG.....</b>	<b>203</b>
Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price.....	117	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré .....	204
<b>Catégories d'actions mondiales et internationales .....</b>	<b>120</b>	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance .....	207
Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan.....	121	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II.....	210
Catégorie Actions européennes IG Mackenzie.....	124	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance.....	213
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie .....	127	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II	216
Catégorie mondiale IG Mackenzie.....	130	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu.....	219
Catégorie mondiale IG Mackenzie II .....	133	<b>Portefeuilles Patrimoine IG :</b>	
Catégorie mondiale IG Mackenzie III .....	136	<b>Catégories Portefeuilles à risque géré IG .....</b>	<b>222</b>
Catégorie mondiale IG Mackenzie IV .....	139	Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG .....	223
Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie .....	142	Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG.....	226
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy.....	145	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG.....	229
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II .....	148	<b>Renseignements supplémentaires.....</b>	<b>233</b>
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III .....	151		

# Renseignements généraux sur les Catégories

## Introduction

Le présent prospectus simplifié<sup>1</sup> contient des renseignements importants choisis qui vous aideront à prendre une décision de placement éclairée relativement à un placement dans les Catégories indiquées sur la page couverture du présent prospectus simplifié et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Ce document est divisé en deux parties. La première partie contient de l'information générale sur toutes les Catégories de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> La deuxième partie contient de l'information propre à chacune des Catégories décrites dans le présent document.

Les Catégories indiquées sur la page couverture du présent prospectus simplifié sont des catégories d'actions de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> (parfois appelée la « Société »). La Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> possède des catégories d'actions distinctes et des séries distinctes de chaque Catégorie. Chaque catégorie d'actions de la Société (autres que les actions ordinaires de la Société) constitue un organisme de placement collectif distinct ayant des objectifs de placement précis et se rapporte à un portefeuille de placements distinct.

Les Catégories peuvent également offrir des séries d'actions qui ne peuvent être achetées par les investisseurs au détail et qui ne sont pas offertes aux termes du présent document. Un prix par action est calculé pour chaque série. Les séries d'actions non offertes au détail pourraient avoir des frais moins élevés et visent à ne pas dupliquer les frais payables par les investisseurs admissibles. De nouvelles séries additionnelles pourraient être offertes à tout moment dans l'avenir, sans préavis.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacune des Catégories dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;

- le rapport financier intermédiaire des Catégories déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents lorsqu'ils seront disponibles :

- en nous écrivant, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en composant sans frais le 1-800-661-4578 (ou le 1-888-746-6344, à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse [contact-f@ig.ca](mailto:contact-f@ig.ca) (pour le service en français) ou [contact-e@ig.ca](mailto:contact-e@ig.ca) (pour le service en anglais).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Catégories :

- sur notre site Web au <https://www.ig.ca/fr> ou au <https://www.ig.ca/en>; ou
- sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. L'OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Il sélectionne les placements en fonction de

<sup>1</sup> Dans le présent prospectus simplifié, vous, vos et votre renvoient à la personne qui investit dans une Catégorie. Nous, nos, notre et IG Gestion de patrimoine désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, les conseillers en valeurs ou les placeurs principaux, selon le cas. Les expressions « conseiller d'IG Gestion de patrimoine » et « conseiller IG » désignent un « représentant IG » au Québec. Certains des termes utilisés dans le présent prospectus simplifié sont expliqués à la rubrique Renseignements additionnels.

son objectif et de ses stratégies de placement. Les investisseurs partagent entre eux les gains ainsi que les pertes de l'OPC.

Les investisseurs peuvent prendre connaissance des objectifs et stratégies de placement de chacune des Catégories à la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

#### **Quels sont les risques de placement dans un OPC?**

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

Investir dans un OPC, ce n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti, les actions d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un OPC varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos actions d'un OPC, vous pouvez recevoir un montant inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées. Votre placement n'est pas garanti.

Les Catégories peuvent investir dans des fonds sous-jacents et d'autres fonds de placement (y compris des fonds négociés en bourse) et les Catégories Portefeuilles peuvent investir dans des fonds de type portefeuille (« fonds de type portefeuille sous-jacents ») qui investissent dans des fonds sous-jacents. Les fonds sous-jacents investissent dans des placements (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements, ou, dans le cas du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, dans des biens immobiliers. La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et de chacun des fonds de type portefeuille sous-jacent qui investit dans des fonds sous-jacents, et, par le fait même, sur la valeur de la Catégorie ou de la Catégorie Portefeuille applicable. Les risques dont il est question dans le présent document s'appliquent aux fonds sous-jacents et aux fonds de type portefeuille sous-jacents dans lesquels une Catégorie ou une Catégorie Portefeuille investit et pourraient, par conséquent, avoir également une incidence sur la Catégorie ou la Catégorie Portefeuille.

Vous trouverez ci-après la liste des risques généraux associés à un placement dans tous les OPC, y compris les Catégories.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHANDISES**

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut s'exposer aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

#### **RISQUE DE CONCENTRATION**

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, dans un seul secteur de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier les titres axés sur la valeur ou les titres axés sur la croissance. La concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, nuit à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitudes quant à la façon dont son actif sera investi ou sur le style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES CONVERTIBLES**

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt

augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

#### **RISQUE DE CRÉDIT**

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque associé au crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque que d'autres. Les émetteurs dont le risque associé au crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque associé au crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées, comme Dominion Bond Rating Service Limited (« DBRS ») et Standard & Poor's Corporation (« S&P »). Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils

peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une notation peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe.

Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent, le cas échéant. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés*.

Le différentiel de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont identiques à tous les égards, mais dont les notations diffèrent. Le différentiel de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse du différentiel de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

#### **RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ**

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore

nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes.

D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur le Fonds ou ses porteurs de titres. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de titres ne subiront pas de conséquences négatives.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS**

Tous les OPC, sauf les fonds de marché monétaire, peuvent généralement utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure contribue à réduire les frais d'opérations, à accroître la liquidité, à augmenter ou à réduire les risques associés à certains marchés de capitaux ou à faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;

- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements de l'OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes;
- il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (« contrepartie ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC;
- l'OPC peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer;
- les OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile;
- les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter;

- si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise;
- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements du portefeuille d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord;
- un OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change; et
- la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), ou son interprétation, peut modifier le traitement fiscal des dérivés.

#### **RISQUE LIÉ AUX DISTRIBUTIONS**

Certaines Catégories peuvent offrir des actions des séries à distribution fixe donnant droit à des distributions mensuelles fixes de remboursement de capital qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative par action en date du 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, la Société établira le pourcentage des distributions de remboursement de capital pour la nouvelle année. La Société peut aussi rajuster le pourcentage des distributions de remboursement de capital ou mettre fin à ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée si elle juge qu'il est dans l'intérêt d'une ou de plusieurs de ces Catégories ou de la Société de le faire. Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial

et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative de la Catégorie, ce qui pourrait réduire la capacité de la Catégorie à générer un revenu plus tard. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements de la Catégorie. En ce qui concerne les actions d'une Catégorie, un remboursement de capital ne peut être distribué que si le solde du compte de capital versé de la série à l'égard de laquelle la distribution est versée est positif. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHÉS ÉMERGENTS**

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION**

Les placements dans des titres de participation, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir notamment d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lequel ces placements sont négociés, ainsi que des conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit



l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la valeur liquidative d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

#### **RISQUE ESG**

Certains Fonds sont assortis d'objectifs de placement fondamentaux s'appuyant sur un ou plusieurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). D'autres Fonds utilisent les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de placement. L'application des critères ESG au processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement; par conséquent, un Fonds axé sur les facteurs ESG peut afficher un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne sont pas axés sur ces facteurs ni n'appliquent ces critères. Les Fonds qui appliquent les critères ESG à leur processus de placement peuvent renoncer à des achats de titres qui pourraient s'avérer avantageux sur le plan économique, ou procéder à des ventes de titres qui pourraient s'avérer désavantageuses sur le plan économique. De plus, les critères ESG font l'objet d'une application floue, discrétionnaire et subjective. Chaque équipe de gestion de portefeuille peut avoir sa propre façon de déterminer quels critères ESG appliquer et d'évaluer les caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur. Par conséquent, les titres sélectionnés par une équipe de gestion de portefeuille peuvent ne pas toujours refléter les valeurs ou les principes d'un investisseur en particulier.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB**

Un OPC peut investir dans un autre OPC dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « fonds négocié en bourse » ou « FNB »). Les placements que

font les FNB comprennent les actions, les obligations, les marchandises ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicelles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicelles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ**

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus [COVID-19]) peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation d'un OPC. La pandémie de COVID-19 actuelle a nui aux économies de nombreux pays et à l'économie mondiale, et pourrait avoir des répercussions sur les émetteurs et les marchés financiers qui ne peuvent être prévues. La pandémie a entraîné un ralentissement de l'activité économique, une augmentation du taux de chômage, une baisse de la consommation et une volatilité extrême sur les marchés financiers et à l'égard des prix des marchandises, ce qui a fait naître la perspective d'une récession mondiale.

Les réponses des gouvernements à la COVID-19 se sont traduites par d'importantes restrictions de déplacement, des fermetures de frontières internationales, une hausse des tests de dépistage aux points d'entrée et ailleurs, une perturbation et des retards dans la préparation et la prestation des services de soins de santé, la fermeture temporaire des entreprises, des mises à pied, des quarantaines prolongées, et des faillites, et elles ont eu d'autres répercussions économiques significatives et suscité des préoccupations et une incertitude généralisées. Certains marchés locaux ont été fermés ou pourraient l'être, rien ne garantit que les opérations se poursuivront sur les marchés locaux dans lesquels les OPC pourraient investir, et nul ne sait à quel moment les opérations reprendront et, une fois que ces marchés reprendront leurs activités, s'ils feront face à d'autres fermetures. Toute suspension des opérations sur les marchés dans lesquels les OPC investissent aura une incidence sur ces OPC et leurs placements. Les crises de santé publique, comme la COVID-19, peuvent également entraîner des retards dans les activités d'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, ce qui peut nuire fortement aux activités de tierces parties dans lesquelles un OPC détient une participation. La durée de toute interruption des activités commerciales et les répercussions financières connexes attribuables à la COVID-19 sont inconnues. Il est difficile de prévoir de quelle manière un OPC pourrait être touché si une pandémie comme la COVID-19 persiste sur une longue période. Les autorités gouvernementales et quasi gouvernementales et les organismes de réglementation partout dans le monde ont réagi à la COVID-19 et aux perturbations économiques qui en ont résulté en apportant diverses modifications à leurs politiques budgétaire et monétaire, notamment en injectant des capitaux directement dans les sociétés et d'autres émetteurs, en recourant à de nouveaux instruments de politique monétaire et en abaissant les taux d'intérêt. Un revirement inattendu ou soudain de ces politiques, ou l'inefficacité de celles-ci, est susceptible d'accroître la volatilité des marchés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les placements de l'OPC. De plus, les crises sanitaires, comme la COVID-19, peuvent exacerber d'autres risques politiques, sociaux et économiques préexistants dans certains pays ou à l'échelle de la planète. D'autres éclosions de maladies infectieuses pouvant survenir à l'avenir pourraient avoir des effets similaires ou encore imprévus.

Certains territoires dans lesquels les OPC investissent ont été le théâtre d'actes de terrorisme ou sont impliqués dans des relations internationales tendues en raison de conflits territoriaux, d'animosités historiques ou d'autres enjeux liés à la défense. En réponse au conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine, certains pays ont imposé des sanctions économiques à la Russie, et ils pourraient en infliger d'autres ou prendre d'autres mesures restrictives à l'encontre d'entités gouvernementales ou autres en Russie ou ailleurs. Ces situations, de même que les catastrophes naturelles, les guerres et les troubles civils, peuvent créer de l'incertitude sur les marchés de ces territoires et nuire à leur économie. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement des fonds.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE**

En plus du risque de crédit et du risque associé aux taux d'intérêt, les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux (voir *Risque de crédit* et *Risque associé aux taux d'intérêt*). La valeur des placements à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). L'OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux d'intérêt inférieur au taux du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être

rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

#### **RISQUE DE CHANGE**

La valeur liquidative de la plupart des OPC est établie en dollars canadiens. Les placements étrangers sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements étrangers variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change.

Veillez vous reporter à la section *Stratégies de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories* du présent prospectus simplifié.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS**

Certains Fonds investissent dans des titres de participation ou de créance mondiaux ou peuvent concentrer leurs placements dans une région ou un pays en particulier. La valeur d'un placement dans un émetteur étranger est tributaire de facteurs économiques mondiaux généraux ou, plus particulièrement, de facteurs économiques et politiques précis propres aux pays où l'émetteur étranger exerce ses activités. La réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins contraignante qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux exigences en matière de présentation de l'information financière et juridique. Il pourrait aussi y avoir moins d'information disponible sur les sociétés étrangères. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays pourraient ne pas protéger adéquatement les droits des investisseurs et les lois pourraient changer sans un préavis suffisant. Les volumes d'opération des marchés boursiers des pays étrangers peuvent être plus faibles et les corrections pourraient être plus marquées. Tous ces facteurs ou certains d'entre eux peuvent rendre un placement dans des titres étrangers plus volatil en regard d'un placement dans des titres canadiens.

Dans certains pays, le climat politique peut être moins stable et des tensions sociales, religieuses et régionales peuvent exister. Il pourrait également y avoir un risque de nationalisation, d'expropriation ou d'imposition de contrôles des changes. Certaines économies étrangères peuvent être sensibles aux inefficiences du marché, à la volatilité et aux anomalies de prix qui peuvent être liées à l'influence gouvernementale, à l'absence d'information accessible au public, à l'instabilité politique et sociale et/ou à l'application potentielle de tarifs douaniers ou de mesures protectionnistes avec des partenaires commerciaux clés. Ces risques et d'autres risques peuvent contribuer à des variations plus importantes et plus fréquentes des cours des placements étrangers. Par conséquent, la valeur de certains titres étrangers, et possiblement la valeur des fonds qui les détiennent, pourrait augmenter ou diminuer plus rapidement et dans une plus grande mesure que la valeur de placements canadiens.

De nombreux pays étrangers exigent de l'impôt sur les dividendes et sur l'intérêt payé aux personnes qui ne résident pas dans ces pays, ou porté à leur crédit. Bien que les Fonds visent généralement à effectuer des placements de manière à réduire au minimum le montant de l'impôt étranger à payer, les placements dans des titres de participation et de créance mondiaux peuvent assujettir les Fonds à des impôts étrangers sur les dividendes et les intérêts qui leur sont versés ou crédités, ainsi que sur les gains réalisés à la disposition de ces titres. Tout impôt étranger payé par un Fonds réduira généralement la valeur de son portefeuille. Aux termes de certaines conventions fiscales, les Fonds peuvent avoir droit à un taux d'imposition réduit sur le revenu étranger. Certains pays exigent la production d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires pour profiter du taux d'imposition réduit. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Si un Fonds obtient un remboursement de l'impôt étranger, sa valeur liquidative ne sera pas rajustée et le montant demeurera dans le Fonds, au profit des porteurs de titres alors existants.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À RENDEMENT ÉLEVÉ**

Les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé sont exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating

Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's<sup>MD</sup> Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites ou moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT**

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera. En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéficiaires et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéficiaires. Les taux d'intérêt peuvent également influencer sur la

demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, des OPC, en particulier les fonds de revenu et les fonds équilibrés, peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS**

Les titres de certains OPC sont souscrits par : a) d'autres OPC, des fonds de placement ou des fonds distincts, y compris les Fonds d'IG Gestion de patrimoine; b) les institutions financières en lien avec d'autres placements de titres; ou c) des investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de portefeuille modèle. Les tiers, individuellement ou collectivement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Tout achat important de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et son affectation à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations relativement plus élevés, lesquels sont pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

À l'inverse, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des sommes nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et se traduire par des frais d'opérations considérablement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions sur les gains en capital à ces investisseurs.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX LOIS**

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX LIQUIDITÉS**

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu de manière ordonnée et dans un délai raisonnable à un montant équivalant au moins au prix auquel il

est évalué. Cela peut se produire a) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; b) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; c) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre et les acheteurs sont prêts à acheter un titre donné). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

Le caractère liquide des titres individuels peut varier grandement au fil du temps et les titres qui étaient auparavant liquides peuvent soudainement et de manière inattendue devenir non liquides. Les situations économiques et politiques générales, comme des fluctuations soudaines des taux d'intérêt ou des perturbations importantes des marchés, peuvent avoir une incidence sur la liquidité des titres, tout comme des facteurs propres à un titre individuel, comme des changements au sein de l'équipe de direction, l'orientation stratégique, la concurrence, les fusions et acquisitions et d'autres événements. Ces incidences peuvent affecter le rendement des OPC et des titres dans lesquels ils investissent, et elles peuvent entraîner une augmentation des demandes de rachats auprès des OPC (y compris les rachats par de grands investisseurs [se reporter à la rubrique *Risque associé aux opérations importantes*]).

### **RISQUE ASSOCIÉ AU MARCHÉ**

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

### **RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS DANS PLUSIEURS CATÉGORIES ET À LA SOCIÉTÉ**

Chaque Catégorie est constituée en tant que catégorie distincte d'actions d'une société donnée. Chaque Catégorie émet des actions et utilise le produit de la vente pour investir dans un portefeuille de titres en fonction de ses objectifs de placement. Chaque Catégorie est assortie de ses propres frais, qui sont gérés séparément. Ces frais sont déduits de la valeur de l'action de cet OPC, ce qui a pour effet d'en réduire la valeur. Cependant, chaque Catégorie fait partie d'une société, laquelle est responsable des frais et des autres dettes attribuables à l'ensemble de ses OPC. Par conséquent, si une des Catégories d'une société donnée n'est pas en mesure de s'acquitter de ses frais, la société est légalement tenue d'acquitter ces frais ou ces dettes à même les actifs de ses autres Catégories, entraînant ainsi une diminution de la valeur liquidative de ces autres Catégories. Chaque Catégorie comporte un risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société.

### **RISQUE ASSOCIÉ AU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE**

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actif. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

### **RISQUE ASSOCIÉ AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

Certains titres à revenu fixe, notamment les titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des créances, peuvent être remboursés avant leur échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait devoir réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

### **RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER**

Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») est également assujéti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux investisseurs pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

Les FPI se négocient sur les marchés boursiers et sont nettement plus liquides que les biens immobiliers. En outre, comme les FPI se comportent davantage comme des actions, leur valeur fluctue habituellement beaucoup plus que celle d'un bien immobilier. En période de récession ou de repli général du marché, la valeur des FPI devrait diminuer dans une plus large mesure que celle des actifs immobiliers.

### **RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS**

Certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent une partie de leur actif dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie investit directement dans des biens immobiliers en vertu d'une dispense accordée par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Tous les placements immobiliers comportent un certain degré de risque; ils sont influencés par les conditions économiques générales, les marchés immobiliers locaux, l'offre et la demande pour des locaux loués, l'attrait des immeubles pour les locataires, la concurrence liée à d'autres locaux disponibles et la capacité du propriétaire à entretenir adéquatement les immeubles à un

prix concurrentiel, ainsi que par divers autres facteurs. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie de réagir rapidement à la conjoncture économique ou aux conditions de placement et peut aussi restreindre sa capacité de donner suite aux demandes de rachat de ses parts. Par conséquent, ces Fonds d'IG Gestion de patrimoine pourraient devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'ils détiennent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Ce risque s'applique également aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investissent dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui eux-mêmes investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

### **RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT**

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vente des actions d'une Catégorie. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats*.

### **RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES**

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. À l'occasion d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé, à une autre partie (la « contrepartie »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'entremise d'un mandataire autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des espèces (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

- lorsqu'il effectue des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire au risque que la contrepartie puisse faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement;

- lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée; et
- de la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.

Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une notation désignée;
- les contreparties doivent offrir à l'OPC une garantie dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
  - i) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
    - le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
    - le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une notation désignée; ou
    - un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ni une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée; ou
  - ii) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant obtenu une notation désignée;
- de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une notation désignée;

- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par l'OPC;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par l'OPC doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être des « titres admissibles », comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise en pension et prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours; et
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

#### RISQUE ASSOCIÉ AUX PRÊTS DE PREMIER RANG

Les risques liés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques liés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu des fonds qui investissent dans ces sociétés. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut diminuer, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si

ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu deux jours suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+2 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+2. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES**

Un OPC peut offrir plus d'une série, dont des séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure de payer ses frais ou de satisfaire à ses obligations, l'actif des autres séries de cet OPC est utilisé pour payer les frais ou satisfaire aux obligations, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries.

De plus, si un Fonds investit dans une série émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur des parts détenues par le fonds principal.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX VENTES À DÉCOUVERT**

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION**

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

#### **RISQUE ASSOCIÉ AUX FONDS DE TAILLE MODESTE ET AUX NOUVEAUX FONDS**

Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste pourrait ne pas être représentatif du rendement à long terme que l'OPC devrait ou pourrait afficher une fois son actif accru et/ou ses stratégies de placement entièrement mises en œuvre. Autant pour les nouveaux OPC que pour les OPC de taille modeste, les positions de placement peuvent avoir un effet disproportionné, positif ou négatif, sur le rendement de l'OPC. Les nouveaux OPC et les OPC de taille modeste peuvent également avoir besoin d'un certain temps pour investir la totalité de leur actif dans un portefeuille



représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait être plus volatil pendant cette période de « croissance » qu'il ne le serait une fois que l'OPC aura entièrement investi. De même, un nouvel OPC ou un OPC de taille modeste peut prendre un certain temps avant de produire des rendements représentatifs de sa stratégie de placement. Les nouveaux OPC ont de courts historiques de rendement qui limitent la capacité des investisseurs à les évaluer; ils pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour optimiser l'efficacité des placements et des négociations. Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste qui ne peut mettre en œuvre avec succès ses objectifs et stratégies de placement pourrait être limité, et les rachats subséquents pourraient faire augmenter les frais d'opérations de l'OPC et/ou les incidences fiscales pour les investisseurs.

#### **RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPÔT**

En général, la Société ne devrait pas payer de l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables ou sur ses gains en capital nets réalisés, parce qu'elle devrait verser suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires pour éliminer l'assujettissement à l'impôt s'y rapportant. La Société pourrait être tenue de payer de l'impôt aux taux d'imposition applicables à une société de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, tels les intérêts, le revenu tiré de certains dérivés et le revenu de source étrangère. La Société tente de réduire son assujettissement à l'impôt en réduisant le revenu imposable au moyen de frais déductibles et de crédits et/ou déductions d'impôt. Considérant les mandats d'investissement des Catégories de la Société et compte tenu des frais anticipés et des déductions aux fins de l'impôt, la Société peut être assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable sur certains revenus qu'elle a gagnés pour l'année d'imposition se terminant le 31 décembre 2022. La probabilité que la Société soit assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable au cours d'années ultérieures pourrait varier en fonction de nombreux facteurs et sans avertissement préalable. Si la Société devient assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable, elle utilisera une méthode de répartition des impôts à payer d'une manière juste et équitable entre les Catégories, ce qui réduira le rendement des actionnaires. Les calculs et les attributions de l'impôt à payer, le cas échéant, sont effectués périodiquement au cours de l'année et sont pris en compte

dans la valeur liquidative des catégories d'actions des Catégories visées à ces moments. En règle générale, plus l'impôt non remboursable payable par la Société est important, plus grand est le risque que le rendement d'un actionnaire soit réduit et l'ampleur de cette réduction devrait être plus grande.

Dans la mesure où la Société devient imposable, cette situation pourrait être désavantageuse pour deux types d'investisseurs : les investisseurs participant à un régime enregistré et les investisseurs dont le taux marginal d'imposition est inférieur à celui de la Société. Les investisseurs dans le cadre d'un régime enregistré ne paient pas immédiatement d'impôt à l'égard des revenus qu'ils reçoivent; par conséquent, si la Société a gagné un revenu qui est assujetti à l'impôt, le régime enregistré paiera indirectement l'impôt sur ce revenu qu'il n'aurait pas payé s'il avait gagné le revenu directement de façon accréditive. Le taux d'imposition des sociétés applicable aux sociétés de placement à capital variable est plus élevé que certains taux d'imposition applicables aux particuliers, selon votre province ou votre territoire de résidence et votre taux marginal d'imposition. Par conséquent, si un revenu est imposé au nom de la Société au lieu de vous être distribué de façon accréditive (et d'être imposable à votre nom), il se peut que vous soyez soumis, de façon indirecte, à un taux d'imposition plus élevé pour ce revenu que vous ne le seriez autrement.

Pour déterminer son revenu aux fins de l'impôt, la Société traite les primes d'option reçues à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente assorties d'une couverture en espèces et les pertes subies à la liquidation de ces options en tant que gains en capital et pertes en capital, selon le cas, conformément à sa compréhension de la politique administrative publiée de l'ARC. Les gains ou les pertes découlant de la disposition d'actions, y compris la disposition d'actions détenues par la Société à l'exercice d'une option d'achat, seront traités comme des gains ou des pertes en capital. L'ARC n'a pas pour pratique d'accorder une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu relativement à la caractérisation d'éléments comme des gains en capital ou comme revenu, et aucune décision anticipée n'a été demandée ou obtenue.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements sur l'imposition des Catégories.

## RISQUE ASSOCIÉ À LA REPRODUCTION D'UNE RÉFÉRENCE

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds; et
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

## Modalités d'organisation et de gestion des Catégories de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup>

Le tableau ci-après présente de l'information sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels aux Catégories et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Toutes les sociétés énumérées ci-dessous appartiennent à la Société financière IGM Inc., directement ou indirectement, à l'exception du dépositaire, du mandataire d'opérations de prêt de titres et de l'auditeur.

Rôle	Service fourni
<p><b>Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur</b></p> <p>Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5 (« SGIIIG »)</p>	<p>Gère l'ensemble des activités et des opérations des Catégories, et fournit directement, ou par l'intermédiaire d'un tiers, des services administratifs sur une base quotidienne et la tenue des registres des actionnaires des Catégories.</p>
<p><b>Conseillers en valeurs</b></p> <p>Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (appelée ci-après « SGIIIG »)</p> <p>Mackenzie Investments Europe Limited Brooklawn House, Shelbourne Road Ballsbridge Dublin 4, Irlande (appelée ci-après « MIEL »)</p>	<p>Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Catégories qui leur sont confiées à l'occasion, comme il est indiqué à la rubrique <i>Renseignements propres à chacune des Catégories</i>.</p>
<p><b>Placeurs principaux</b></p> <p>Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « SFGI »)</p> <p>Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « VMGI »)</p>	<p>Offre les Catégories par l'intermédiaire de ses conseillers IG.</p> <p>Offre les Catégories par l'intermédiaire de ses conseillers IG ou d'un centre de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.</p>
<p><b>Dépositaire</b></p> <p>Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)</p>	<p>Conserve les titres appartenant aux Catégories.</p>
<p><b>Mandataire d'opérations de prêt de titres</b></p> <p>The Bank of New York Mellon New York, New York (É.-U.)</p>	<p>Administre les opérations de prêt de titres au nom des Catégories.</p>
<p><b>Auditeur</b></p> <p>Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Toronto (Ontario)</p>	<p>Audite les états financiers des Catégories et formule une opinion à savoir si les états financiers sont présentés ou non, dans tous leurs aspects significatifs, selon les Normes internationales d'information financière.</p>

Rôle	Service fourni
<b>Comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine</b>	<p>Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Catégories, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, de même que les avoirs des Catégories en titres de sociétés liées au gestionnaire, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Catégories et tout remplacement de l'auditeur des Catégories<sup>2</sup>.</p> <p>Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire et de toute autre partie liée au gestionnaire. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un compte rendu de ses activités à l'intention des actionnaires. Ce rapport sera disponible sur notre site Web <a href="http://ig.ca/fr">ig.ca/fr</a>, ou vous pouvez demander de recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse <a href="mailto:contact-f@ig.ca">contact-f@ig.ca</a> (pour le service en français) ou <a href="mailto:contact-e@ig.ca">contact-e@ig.ca</a> (pour le service en anglais).</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.</p>

**La Société peut, de temps à autre, et sans vous donner de préavis, remplacer le conseiller en valeurs d'une Catégorie, de la SGIIG à MIEL, et vice versa, ou nommer conjointement les deux sociétés, la SGIIG et MIEL, pour qu'elles offrent des services-conseils en placement à une Catégorie.**

Les services de sous-conseillers en valeurs peuvent être retenus pour fournir des conseils en placement.

Les sous-conseillers en valeurs :

- le choix de placements;
- la prise de décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements;
- l'élaboration de stratégies de placement; ou
- l'exécution des opérations.

Nos sous-conseillers en valeurs prennent des décisions pour chaque Catégorie indépendamment de celles qu'ils prennent pour d'autres clients. Nous sommes entièrement responsables de chaque décision prise par nos sous-conseillers en valeurs relativement aux Catégories, tel que la loi l'exige. Parfois, la disponibilité d'une valeur que nous, ou le sous-conseiller en valeurs, aimerions acheter pour plus d'une Catégorie ou pour un autre client est limitée. Si cela se produit, nous ou le sous-conseiller en valeurs répartirons équitablement les achats de cette valeur entre les Catégories et les autres clients.

Si le conseiller en valeurs ou un sous-conseiller en valeurs est situé hors du Canada, il pourrait être difficile de faire valoir des

droits contre le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs parce que la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouveront vraisemblablement à l'étranger.

Si vous détenez des actions d'une Catégorie et qu'une assemblée d'un fonds sous-jacent dans lequel la Catégorie investit est convoquée, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent, mais il peut prendre des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait aux assemblées du fonds sous-jacent, ou pour que vous y ayez accès, s'il décide qu'il est dans votre intérêt d'exercer ce droit de vote vous-même. En règle générale, nous jugerons que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Toutefois, si nous décidons du contraire, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote à cette assemblée.

## Achats, échanges et rachats

Le prix par action est le prix payé lors d'un achat ou le montant reçu lors de la vente d'actions d'une Catégorie. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix par action. Pour déterminer le prix par action de chaque série, nous soustrayons de l'actif total de la Catégorie attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce montant par le nombre total d'actions émises et en

<sup>2</sup> La fusion ou la liquidation d'une Catégorie ou le remplacement de l'auditeur d'une Catégorie, lorsqu'il est approuvé par le CEI, peut avoir lieu une fois que les actionnaires auront reçu un préavis écrit de 60 jours, sous réserve de certaines conditions.

circulation détenues par les investisseurs de la Catégorie pour cette série.

Nous établissons le prix par action à la fin de chaque jour ouvrable. Si une Catégorie reçoit des directives complètes d'achat ou de vente d'actions de la Catégorie avant 15 h, heure du Centre, ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, par exemple, si la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable (l'« heure de clôture »), nous traitons votre demande en utilisant le prix par action calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix unitaire calculé à la fin de ce jour-là. Toutes les directives d'achat ou de vente d'actions d'une Catégorie doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente d'actions lorsque nous avons suspendu le calcul du prix par action.

Nous pouvons suspendre le calcul du prix par action pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur toute bourse où sont négociés les titres ou les dérivés détenus par une Catégorie, si ces titres ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total d'une Catégorie, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

Lorsqu'une Catégorie investit dans des fonds sous-jacents, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente d'actions de cette Catégorie si nous avons suspendu le calcul du prix par part d'un fonds sous-jacent ou si le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu.

Pour de plus amples renseignements sur le calcul du prix par action, veuillez consulter la notice annuelle des Catégories.

### **Achat d'actions des Catégories**

Vous pouvez acheter des actions des Catégories auprès d'un conseiller IG, ou par l'intermédiaire d'un centre de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., mais généralement vous ne pouvez pas les acheter par l'entremise d'un autre courtier, sauf dans le cadre d'un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine. De plus, vous ne

pouvez pas transférer d'actions des Catégories dans un compte détenu chez un autre courtier si votre placement est détenu dans un REEE.

Vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir demander le rachat de vos actions, et votre placement sera assujéti aux frais de rachat et aux impôts applicables. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente d'actions des Catégories* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Lorsque vous achetez des actions d'une Catégorie, vous devez habituellement nous fournir des directives complètes par écrit et inclure le paiement total des actions que vous achetez en dollars canadiens avec votre demande, à moins que votre compte ne soit détenu à titre de prête-nom, auquel cas votre achat doit être réglé dans les deux jours ouvrables.

Si vous achetez des actions pour 1 million de dollars ou plus, votre demande est réputée ne pas avoir été reçue avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, la Catégorie n'acceptera votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des actions par téléphone ou dans certains cas, par d'autres moyens permis, à condition d'avoir conclu des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet et d'avoir prévu des modalités de paiement appropriées. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez passer un ordre en communiquant directement avec un de ses centres de négociation.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds dans votre compte bancaire ou pour toute autre raison, nous vendons dès le jour ouvrable suivant les actions que vous avez achetées. Si la vente rapporte plus que ce que vous avez payé, la Catégorie en question conserve la différence. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous avez payé, nous débitons le solde de votre compte, plus les frais et les intérêts.

Nous pouvons rejeter tout ordre d'achat d'actions jusqu'à un jour ouvrable suivant la réception de cet ordre. Si nous rejetons votre ordre, nous vous remettons votre argent sans délai, mais aucun intérêt ne vous sera crédité.

## Options d'achat

Les actions des Catégories sont offertes dans les séries suivantes :

Les actions des Catégories sont offertes dans les séries suivantes

Catégorie	A	B	F	FT	JFAR	JSF	TFAR	TSF	TJFAR	TJSF
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Équilibré	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Croissance II	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portfeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Actions canadiennes IG FI	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions canadiennes IG FI II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie	✓	✓								
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Dividendes IG Mackenzie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Actions européennes IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale IG Mackenzie III	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale IG Mackenzie IV	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				

## Les actions des Catégories sont offertes dans les séries suivantes

Catégorie	A	B	F	FT	JFAR	JSF	TFAR	TSF	TJFAR	TJSF
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II	✓	✓	✓		✓	✓				
Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	✓	✓	✓		✓	✓				

**Option d'achat avec frais d'acquisition reportés (FAR) –  
Séries A, JFAR, TFAR et TJFAR**

L'option d'achat avec FAR est offerte pour les actions des séries A, JFAR, TFAR et TJFAR.

Les actions de n'importe quelle Catégorie de séries avec FAR pourront généralement être acquises seulement dans les cas suivants :

- (i) les échanges de placements entre séries avec FAR;
- (ii) le réinvestissement des distributions ou des dividendes liés à un placement de série avec FAR; et
- (iii) l'achat d'actions effectué en vertu de la réduction des frais de gestion consentie aux actionnaires des Catégories admissibles.

Les actions de séries avec FAR acquises après le 31 décembre 2016 dans les circonstances énoncées précédemment ne seront assujetties à aucuns frais de rachat, à moins que ces actions n'aient été acquises par suite d'un échange de placements initialement acquis avant le 1er janvier 2017 et qu'elles soient encore assujetties à des frais de rachat.

Ces séries peuvent être assujetties à des frais de rachat lorsqu'elles sont vendues moins de sept ans après la date d'achat de votre placement initial acquis selon l'option d'achat avec FAR (sauf si vous échangez votre placement contre un placement acquis selon l'option d'achat avec FAR dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine). Cette option d'achat n'est pas offerte pour les placements dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un CELI collectif ou un REER collectif.

(Les séries F et FT permettent également les échanges de placements avec FAR dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus par des investisseurs qui respectent les exigences de placement minimal pour ces séries. Veuillez vous reporter à la rubrique *Actions de série F : séries F et série FT* pour obtenir de plus amples renseignements sur les actions des séries F et FT.)

#### **Option d'achat sans frais (SF) – Séries B, JSF, TSF et TJSF**

L'option d'achat sans frais est offerte pour les actions des séries B, JSF, TSF, TJSF, F et FT. Il s'agit de l'unique option d'achat disponible pour les placements dans une Catégorie détenus dans un CELI collectif ou un REER collectif. Les actions des séries B, JSF et F ne sont pas offertes pour les REER collectifs et les REEE. Les actions des séries B, JSF et F ne sont pas offertes pour les REER collectifs et les REEE.

#### **Option d'achat des séries à distribution fixe – Séries TSF, TJSF et Tu (les séries TFAR et TJFAR sont offertes uniquement pour les échanges)**

Vous ne devriez acheter des séries à distribution fixe que si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. Ces rentrées de fonds vous seront généralement versées sous forme de remboursement de capital (pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Situation fiscale des actionnaires*). Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe diffère pour chaque Catégorie et est établi à la fin de chaque année le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante sous forme de pourcentage de la valeur liquidative par action des séries à distribution fixe applicables. Par exemple, si la valeur liquidative des actions de série TSF est de 10 \$ par action à la fin de l'année et que la Société établit le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pour la prochaine année à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées par chacune des actions de la série TSF durant la prochaine année correspondront à 0,50 \$ par action (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, peu importe si le prix par action de série TSF fluctue pendant l'année. Les séries à distribution fixe ne sont pas offertes pour les régimes enregistrés. (Prenez note que les distributions mensuelles de la Catégorie Dividendes IG Mackenzie peuvent

être un remboursement de capital ou un paiement de dividendes ordinaires.)

#### **Parts de série J – Séries JSF et TJSF (les séries JFAR et TJFAR sont offertes uniquement pour les échanges)**

Les actions de série J sont offertes lorsque les placements de votre ménage<sup>3</sup>, s'élèvent généralement à au moins 500 000 \$. Ces actions sont offertes selon l'option d'achat SF. (L'option d'achat avec FAR est uniquement offerte pour les échanges à partir des séries avec FAR.) Pour une même Catégorie, les frais de gestion annuels de la série J sont généralement inférieurs à ceux de la plupart des autres séries. La série JFAR n'est pas offerte pour les placements qui font l'objet d'un échange vers un CELI collectif ou un REER collectif. Les actions des séries TJFAR et TJSF sont des actions de séries à distribution fixe que vous devriez acheter si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. Les séries TJFAR et TJSF ne sont pas offertes pour les placements détenus dans un régime enregistré.

#### **Parts de série F – Séries F et FT (auparavant séries U et TU)**

En règle générale, les actions des séries F et FT sont offertes à certains actionnaires<sup>3</sup> qui ont conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. Bien que ces actions soient offertes uniquement selon l'option d'achat SF, les échanges d'actions d'une autre série assortie de l'option avec FAR contre des actions des séries F et FT sont permis, et le barème de frais de rachat continuera de s'appliquer à ces placements assortis de FAR. (Veuillez consulter la rubrique *Échanges – À partir de la série F (ou FT)* pour de plus amples renseignements sur les échanges entre placements assortis de FAR dans d'autres séries.) La série F n'est pas offerte pour les placements détenus dans un régime collectif ou un REEE. Toutefois, il est prévu que les parts de série F pourront être détenues dans des REEE à partir de l'automne 2022. Les actions de série Tu sont des actions de séries à distribution fixe que vous devriez acheter si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. La série Tu n'est pas offerte pour les placements détenus dans un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir de plus amples renseignements sur la

<sup>3</sup> Veuillez communiquer avec votre conseiller IG afin de déterminer si votre conjoint, vos parents (y compris les conjoints des parents), vos enfants (y compris les conjoints des enfants) ou les enfants de votre conjoint sont également admissibles pour investir dans les séries F, FT, JSF ou TJSF, ou s'ils peuvent échanger un placement existant assorti de l'option d'achat avec FAR contre un placement dans les séries F, FT, JFAR ou TJFAR.



rémunération que reçoit votre conseiller IG pour chaque option d'achat.

### Placement initial minimal

Vous pourriez devoir respecter un seuil minimal de placements pour votre ménage pour investir dans une Catégorie ou une série. Pour déterminer si vous répondez aux exigences quant au montant de placement minimal en ce qui concerne une Catégorie ou une série, nous prenons en compte le montant de votre achat, combiné aux autres placements que vous et d'autres membres de votre ménage immédiat avez faits (et détenez toujours) dans les Catégories et d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans une Catégorie ou une série, vous devez faire un placement initial d'au moins 50 \$ dans cette Catégorie ou cette série. Toutefois, si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire, un placement minimal de 5 000 \$ est exigé.

Aucun placement minimal n'est exigé pour investir dans une Catégorie ou une série si vous participez à un régime collectif.

Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour déterminer si vous remplissez les conditions pour investir dans une Catégorie en particulier ou une série d'une Catégorie.

Nous pourrions racheter vos placements dans n'importe quelle Catégorie et vous remettre l'argent, moins les frais de rachat et les retenues d'impôt, si le montant investi devient inférieur à 250 \$.

Si le montant des placements du ménage dans les actions des séries JFAR, JSF, TJFAR ou TJSF est sous le seuil requis en raison d'un ou de plusieurs rachats que vous ou d'autres membres de votre ménage effectuez (sauf les rachats faits dans le cadre d'un PRS, les rachats périodiques effectués dans le cadre d'un autre arrangement et exigés par la loi), nous nous réservons le droit d'échanger vos placements dans ces séries contre des placements dans d'autres séries de la même Catégorie assorties de la même option d'achat. Un tel échange entraînerait probablement une augmentation des frais payables à l'égard de ces placements. Autrement, vous pourriez devoir vendre vos placements.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat d'actions résultant de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos actions.

### Vente d'actions des Catégories

Si vous voulez vendre vos actions, vous devez nous faire parvenir vos directives complètes par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour nous donner des directives visant à vendre des actions par téléphone ou par d'autres moyens permis. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez passer un ordre en communiquant directement avec un de ses centres de négociation. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos actions, ou encore en vendre pour une certaine somme.

Dans certains cas, vous pourriez devoir payer des frais si vous faites des opérations à court terme inappropriées ou un nombre excessif d'échanges. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI).

Lorsque vous vendez vos actions, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat (en dollars canadiens) dans les deux jours ouvrables suivant le rachat, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part;
- nous n'avons pas reçu tous les documents;
- vous ne nous avez pas retourné les certificats d'actions en votre possession à l'égard des actions que vous voulez vendre;
- il y a d'autres restrictions applicables inscrites dans nos dossiers;
- le paiement visant à acheter les actions que vous vendez n'est pas confirmé par le système de compensation dans votre compte bancaire; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions précédentes s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les actions qui peuvent avoir été rachetées dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, la Catégorie en question conservera la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

Des frais de rachat peuvent s'appliquer lorsque vous vendez des actions assorties de l'option d'achat avec FAR. Les actions qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat sont rachetées en premier et sont suivies des actions qui sont assujetties aux frais de rachat les plus faibles.

Si votre placement est détenu à titre de prête-nom, le produit du rachat sera versé dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte, mais vous ne pouvez généralement pas détenir vos actions dans des comptes détenus chez un autre courtier que les placeurs principaux si votre placement est détenu dans un REEE.

Si vous désirez transférer votre placement dans un compte détenu chez un autre courtier, vous pourriez devoir demander le rachat de vos actions, et le rachat sera assujetti aux frais de rachat et aux impôts applicables. Si vous détenez vos actions à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain ou une perte en capital. Les gains en capital sont imposables. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales*.

### **Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine**

Lorsque vous faites un échange, vous vendez des parts ou des actions d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour acheter des parts ou des actions d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'une autre série du même Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine, l'échange est assujetti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats, sauf que vous pouvez effectuer :

- un échange, peu importe le montant, d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine à une Catégorie détenue dans un régime collectif; et
- un échange, peu importe le montant, d'un régime collectif à un autre régime enregistré si vous n'êtes plus admissible au régime collectif.

Si vous échangez un Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ou une série d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, le cas échéant) où des frais de rachat sont applicables pendant un certain temps encore, le temps restant est généralement reporté sur le placement que vous avez acquis par suite de

l'échange dans le nouveau Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ou dans l'autre série, selon le cas).

Par conséquent, les frais de rachat sont alors exigibles au moment où vous vendez ces parts ou actions (sauf dans certaines circonstances). Aux fins du calcul du montant des frais de rachat pouvant être exigibles, nous utiliserons la date d'achat du placement initial fait selon l'option d'achat avec FAR. Par exemple, vous n'avez généralement pas à payer de frais de rachat lorsque vous demandez le rachat d'un placement dans les séries F et FT, à moins que votre placement dans ces séries n'ait été acquis par suite d'un échange d'un placement avec FAR d'une autre série et que ce placement comporte toujours des frais de rachat. Des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un compte enregistré. (à l'exception d'un CELI). Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Frais*.

Lorsque vous échangez des placements entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, vous devez habituellement effectuer l'échange au sein de la même série. Par exemple, vous pouvez vendre un placement d'un Fonds assorti de l'option d'achat avec FAR pour acheter un placement d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine selon l'option d'achat avec FAR. Cependant, vous ne pouvez généralement pas échanger un placement assorti de l'option d'achat avec FAR contre un placement assorti de l'option d'achat SF ni échanger un placement assorti de l'option d'achat SF contre un placement assorti de l'option d'achat avec FAR d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Toutefois, lorsque vous échangez un placement de n'importe quelle série d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre un placement du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie dans le cadre d'un transfert automatique, vous devez acheter un placement selon l'option d'achat SF. Ainsi, des frais de rachat pourraient s'appliquer si votre placement continue d'être assujetti à de tels frais. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la section *Échanges automatiques* de la rubrique *Services facultatifs*.

Si vous échangez des parts de série C d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des actions de n'importe quelle Catégorie, vous ne pouvez généralement plus les échanger par la suite contre des parts d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Habituellement, vous ne pouvez pas échanger les actions d'une Catégorie contre des parts de série C d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Consultez la rubrique *Incidences fiscales* pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées à un transfert de placements entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

### **Échanges à partir du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie et vers celui-ci**

Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui est vendu aux termes d'un prospectus distinct.

Contrairement aux autres titres des Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui sont évalués tous les jours ouvrables, les parts du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie sont évaluées uniquement deux fois par mois (le « jour d'évaluation »). Si vous désirez échanger votre placement dans une Catégorie contre un placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie un jour autre qu'un jour d'évaluation, l'échange aura lieu uniquement le prochain jour d'évaluation. Dans l'intervalle, vous pourriez choisir d'échanger votre placement pour un placement dans tout autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, sous réserve du respect des exigences d'admissibilité et des règles relatives au montant du placement minimal, jusqu'à ce que vous puissiez faire votre placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

### **Opérations à court terme**

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour détecter et prévenir les opérations à court terme inappropriées et excessives dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons l'achat et le rachat de titres effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les achats et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter une stratégie d'opérations à court terme inappropriées, ainsi que

l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, notamment :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature de l'OPC visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;
- l'évaluation des incidences négatives sur l'OPC;
- l'objectif/la nature de l'opération;

et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir de Fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- porte sur des titres d'un fonds sous-jacent et est effectué par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme analogue;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;
- est déclenché par une obligation de payer des frais liés à l'OPC;
- ne devrait pas nuire à l'OPC, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine en question et seront imputés en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables, y compris les frais de rachat. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris

des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répèteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom d'un investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Reportez-vous à la notice annuelle pour de plus amples renseignements sur les opérations à court terme.

## Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients.

### Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)<sup>4</sup>;
- Fonds de revenu viager (FRV);
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- REER immobilisé;
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
- Compte de retraite immobilisé (CRI);
- REER collectif<sup>4</sup>;
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI); et
- CELI collectif<sup>4</sup>.

Habituellement, les employeurs, les syndicats et les associations organisées regroupant au moins cinq participants peuvent aussi établir un REER collectif ou un CELI collectif («

régime collectif ») auprès de nous. Si vous participez à un régime collectif dont votre employeur est le promoteur, il est entendu que votre employeur n'est nullement responsable du rendement des différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui composent le régime collectif. Par conséquent, la décision d'acheter des actions ou des parts d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine vous revient intégralement et doit être fondée sur vos discussions avec votre conseiller IG, votre évaluation du rendement, vos objectifs de placement et d'autres renseignements qui sont mis à votre disposition.

Si vous investissez dans des actions d'une Catégorie au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les actions de cette Catégorie ou d'une série de la Catégorie constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section Si vous détenez des actions dans un régime enregistré de la rubrique *Incidences fiscales*.

### Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (PPA) vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, notamment auprès d'une banque ou d'une société de fiducie, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Toutefois, vous devez investir au moins 50 \$ pour chaque placement dans vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Vous pouvez augmenter ou réduire vos placements faits au moyen d'un PPA et faire des versements additionnels forfaitaires en tout temps, pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal.

Si vous avez déjà un compte à IG Gestion de patrimoine, nous pouvons l'établir comme un compte PPA.

Une dispense a été accordée aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent dans le cadre d'un PPA, sauf si la personne en a fait la

<sup>4</sup> Les séries F et FT ne sont pas offertes pour les régimes collectifs et les REEE. Les parts de série F des Fonds IG Gestion de patrimoine devraient pouvoir être détenues dans un REEE à compter de l'automne 2022.

demande. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire des aperçus du fonds des séries de vos Catégories si vous investissez dans le cadre d'un PPA, mais seulement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements.) Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications). Ces documents se trouvent sur notre site Web (<https://www.ig.ca/fr> / <https://www.ig.ca/en>) ou sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Rachats périodiques automatiques**

Vous pourriez faire racheter des actions des Catégories grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« PRS »), et aux ventes planifiées. Dans le cadre d'un PRS, des actions des Catégories sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire. Une vente planifiée consiste à vendre des actions des Catégories et à verser le produit dans la position de trésorerie. Habituellement, vous pouvez demander le rachat périodique de parts de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même compte pour un montant minimal de 100 \$. Vous pouvez vendre vos actions chaque semaine ou chaque année si vous le voulez. Vous pouvez également vendre des actions autrement que dans le cadre du PRS, sous réserve des règles habituelles de rachat, en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Cependant, rappelez-vous que les rachats automatiques peuvent tôt ou tard entraîner l'épuisement de votre compte.

Un PRS ne peut pas être établi pour les placements détenus dans un régime enregistré, sauf ceux détenus dans :

- un FERR ou un régime enregistré similaire; ou
- un CELI.

Vous pouvez demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique d'actions d'un FERR (ou d'un régime de revenu enregistré), dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré ou d'un CELI. Vous pouvez également demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique d'actions d'un compte non enregistré ou d'un CELI, dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré, d'un CELI ou d'un REER. Une vente planifiée peut être établie sur un placement détenu dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Lorsque vous faites racheter des actions dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (en dollars canadiens) dans

votre compte bancaire dans les deux jours ouvrables suivant la vente des actions ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande.

Lorsque vous faites racheter des actions dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des actions.

Vous n'aurez pas à payer de frais pour des rachats périodiques dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée, à moins que ces actions n'aient été initialement acquises selon l'option d'achat avec FAR et que le barème des frais de rachat applicable à ces actions ne soit pas expiré. Toutefois, vous n'aurez aucuns frais de rachat à payer dans ce cas si le montant des rachats effectués pendant l'année dans le cadre du PRS ou d'une vente planifiée est inférieur à 12 % de la valeur (en date du 31 décembre de l'année précédente) de vos parts ou de vos actions assorties de l'option d'achat avec FAR de tous vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même compte IG Gestion de patrimoine. Ainsi, vous aurez des comptes IG Gestion de patrimoine distincts pour vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans chaque régime enregistré et pour vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui ne sont pas détenus dans un régime enregistré. De plus, seules les parts ou les actions détenues selon l'option d'achat avec FAR (en date du 31 décembre de l'année précédente) seront prises en compte pour déterminer le montant des rachats sans frais dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée. Les actions de la (des) Catégorie(s) et les séries sélectionnées dans le cadre de votre PRS ou d'une vente planifiée sont généralement rachetées de manière à réduire la probabilité que des frais de rachat soient imputés. Par conséquent, les actions qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat sont généralement rachetées en premier et sont suivies des actions qui sont assujetties aux frais de rachat les moins élevés. Les actions rachetées dans le cadre de votre PRS ou de votre vente planifiée qui ne sont pas assujetties à des frais de rachat seront prises en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

Si vous ouvrez un compte durant l'année, le montant des rachats sans frais effectués dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée sera établi en fonction de la valeur des placements acquis ou transférés selon l'option d'achat avec FAR, et sera établi au prorata du nombre de rachats restants

dans l'année dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée. Si vous avez déjà un compte et souhaitez établir un PRS ou une vente planifiée pendant l'année, le montant des rachats sans frais sera déterminé d'après la valeur marchande de vos placements acquis selon l'option d'achat avec FAR au 31 décembre de l'année précédente. Ce montant sera rajusté pour tenir compte du nombre de rachats restants dans l'année dans le cadre du PRS ou de la vente planifiée.

Les dividendes en espèces (ou réinvestis dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine) liés à des actions détenues selon l'option d'achat avec FAR viendront réduire le montant des rachats sans frais permis dans le cadre de votre PRS ou de votre vente planifiée pour l'année en cours. Les placements assujettis à des frais de rachat qui sont rachetés en vue de payer les frais de conseil des actions de série F ou FT ne réduiront pas les rachats sans frais permis aux termes de votre PRS ou de votre vente planifiée pour l'année en cours.

Par exemple, si la valeur de vos placements assortis de l'option d'achat avec FAR dans tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même compte était de 10 000 \$ au 31 décembre, vous pourriez vendre au moyen d'un PRS ou d'une vente planifiée l'année suivante jusqu'à 1 200 \$ en placements de ce compte sans payer de frais de rachat. Si vous vendez des parts ou des actions de votre PRS ou de votre vente planifiée pour plus que ce montant, des frais de rachat pourraient être applicables sur la fraction excédant le montant prévu.

Veillez communiquer avec votre conseiller IG au sujet du montant des rachats sans frais que vous pourriez effectuer dans le cadre de votre PRS ou de votre vente planifiée. Les rachats effectués à l'extérieur de votre PRS ou de votre vente planifiée seront assujettis aux frais de rachat qui pourraient s'appliquer.

Si vous détenez vos actions à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain ou une perte en capital. Les gains en capital sont imposables. Il peut également y avoir des incidences fiscales dans le cadre d'un PRS lié à des régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des informations additionnelles sur votre situation particulière. Il y a également lieu de se reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de précisions.

### **Instructions de dépôt**

Vous pouvez également établir des instructions de dépôt dans votre position de trésorerie, instructions qui viseront des

achats automatiques dans un ou plusieurs fonds. Ces instructions seront utilisées lorsque des espèces sont reçues dans le cadre d'un PSR (comptes non enregistrés et CELI seulement), d'une vente planifiée, d'un versement de dividendes ou d'intérêts ou d'une opération de saisie d'ordre, auquel cas celles-ci seront automatiquement investies dans le ou les fonds.

Veillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* pour connaître les incidences fiscales liées aux rachats.

### **Échanges automatiques**

Vous pouvez échanger des actions des Catégories grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. Vous pouvez généralement échanger automatiquement des actions d'une Catégorie contre parts ou des actions de la même série d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal. Vous pouvez échanger vos actions chaque semaine si vous le voulez, mais vous devez le faire au moins une fois par année. Des demandes d'échange d'actions additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Comme il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais pour des échanges entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Si vous détenez vos actions à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain ou une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.

Les échanges planifiés permettent d'échanger automatiquement des actions au sein du même régime enregistré ou compte non enregistré et ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

### **Réinvestissement automatique des dividendes (toutes les séries, sauf les séries à distribution fixe)**

La Société peut toucher un revenu de dividendes ou d'intérêts sur ses placements. Elle peut également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Le conseil d'administration de la Société décide de verser les dividendes aux actionnaires selon une fréquence qu'il considère comme raisonnable.

Généralement, nous réinvestissons automatiquement vos dividendes (autres que ceux des distribution fixes, voir plus loin) pour acheter des actions additionnelles de la même série de votre Catégorie (ou de la même option d'achat de cette série, le cas échéant). Quand nous réinvestissons vos

dividendes, nous utilisons le prix par action à la fin de la journée où nous les réinvestissons.

Lorsque nous vous versons directement des dividendes, l'argent est déposé dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait que vous déposerez dans votre compte bancaire.

Les actions acquises au moyen des dividendes réinvestis sont assujetties aux mêmes frais qui s'appliquent aux autres actions assorties de la même option d'achat. Cependant, elles ne sont pas assujetties à des frais de rachat si elles sont réinvesties dans des actions assorties de l'option d'achat avec FAR. Toutes les actions acquises au moyen des dividendes réinvestis dans la série C (ou TC) selon l'option d'achat avec FAR donnent droit à un remboursement complet des frais de service.

**Distributions de remboursement de capital et de dividendes pour les séries à distribution fixe (sauf la Catégorie Dividendes IG Mackenzie)**

Les séries à distribution fixe vous permettent de recevoir une distribution mensuelle prédéterminée de votre placement au moyen généralement d'un remboursement de capital, mais cette distribution peut aussi, dans certaines circonstances, être versée sous forme de dividendes. Ces distributions mensuelles vous seront versées sauf si vous nous demandez qu'elles soient automatiquement réinvesties. Tous les dividendes

ordinaires qui ne sont pas versés dans le cadre de distributions mensuelles fixes vous seront versés conformément à vos directives touchant ces distributions mensuelles fixes. Si une distribution est entièrement constituée de gains en capital, elle sera automatiquement réinvestie dans la même série à distribution fixe de votre Catégorie.

**Distributions de remboursement de capital et de dividendes pour les séries à distribution fixe de la Catégorie Dividendes IG Mackenzie**

Les séries à distribution fixe de la Catégorie Dividendes IG Mackenzie vous permettent de recevoir une distribution prédéterminée qui comprend des dividendes ordinaires et (ou) un remboursement de capital qui sera versé vers la fin de chaque mois (les « versements mensuels »). Le niveau des versements mensuels pourrait être rajusté pendant l'année ou on pourrait mettre fin aux versements mensuels, si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Les versements mensuels vous sont automatiquement versés en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'ils soient automatiquement réinvestis.

Tous les dividendes qui ne sont pas versés dans le cadre de distributions mensuelles fixes doivent être automatiquement réinvestis dans la même série à distribution fixe de votre Catégorie.

## Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Catégories, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants énumèrent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Catégories. Les Catégories paient certains de ces frais, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion, ni des frais d'administration, ni des frais de service à la suite d'un placement par une Catégorie dans des fonds sous-jacents, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à une Catégorie lorsque son placement dans un fonds sous-jacent sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans une Catégorie pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations payables aux placeurs principaux.

### Frais payables par les Catégories<sup>5</sup>

**Frais de gestion (en %)** Chaque Catégorie paie des frais de gestion qui servent à payer les coûts liés aux conseils en placement et, en partie, aux services de gestion de placements qui lui sont fournis, de même qu'aux services liés à la distribution, y compris les coûts des services de planification financière, les commissions et les primes des conseillers IG, ainsi que les coûts relatifs à la commercialisation, aux autres activités promotionnelles des Catégories et aux conférences éducatives. Veuillez consulter le tableau suivant pour connaître les frais de gestion payables par chacune des séries de chaque Catégorie. Les frais de gestion comprennent les frais payables au gestionnaire et aux conseillers en valeurs. Veuillez prendre note que lorsque plusieurs Catégories sont groupées dans la même rangée d'un tableau, le fait qu'un taux de frais de gestion soit attribué à une série précise ne signifie pas que toutes les Catégories de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la Partie B pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Catégorie.

Fonds	A / B / TFAR/ TSF	JFAR / JSF / TJFAR / TJSF	F/FT
<b>Catégorie Marché monétaire</b>			
Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie	1,00	-	-
<b>Catégorie équilibrée</b>			
Catégorie Dividendes IG Mackenzie	1,70	1,45	0,60
<b>Catégories d'actions canadiennes</b>			
Catégorie Actions canadiennes IG FI			
Catégorie Actions canadiennes IG FI II			
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett	1,70	1,45	0,60
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II			
Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie			
Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld			
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman	1,85	1,60	0,75
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie			
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II	1,80	1,55	0,70
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III			
<b>Catégories d'actions américaines</b>			
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie			
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II			
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III	1,85	1,60	0,75
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie			

<sup>5</sup> D'autres séries des Catégories offertes aux termes d'un prospectus distinct peuvent être assorties de différents frais et coûts liés aux Catégories.



Frais de gestion (en %) (continué)	Fonds	A / B / TFAR / TSF	JFAR / JSF / TJFAR / TJSF	F/FT
	Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II			
	Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam	1,85	1,60	0,75
	Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II			
	Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	1,80	1,55	0,70
	<b>Catégories d'actions mondiales et internationales</b>			
	Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan	2,00	1,75	0,90
	Catégorie Actions européennes IG Mackenzie			
	Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie			
	Catégorie mondiale IG Mackenzie	1,90	1,65	0,80
	Catégorie mondiale IG Mackenzie II			
	Catégorie mondiale IG Mackenzie III			
	Catégorie mondiale IG Mackenzie IV			
	Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie	1,95	1,70	0,85
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy			
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II	1,90	1,65	0,80
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III			
	Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy			
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie			
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II			
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III	1,85	1,60	0,75
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV			
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V			
	Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie			
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie	1,95	1,70	0,85
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II			
	<b>Catégories sectorielles mondiales</b>			
	Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie			
	Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie	1,95	1,70	0,85
	Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie			
	Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie	2,00	1,75	0,90
	Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie			
	Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie	1,85	1,60	0,75
	Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie	1,95	1,70	0,85
	<b>Catégories Portefeuilles fondamentaux IG</b>			
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré	1,790	1,540	0,631
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance			
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II	1,820	1,570	0,687
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance			
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II	1,770	1,520	0,670
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	1,730	1,480	0,530
	<b>Catégories Portefeuilles à risque géré IG</b>			
	Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG	1,900	1,650	0,748
	Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG	1,950	1,700	0,818
	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	1,850	1,600	0,670

**Charges d'exploitation** **Frais d'administration**

Chaque Catégorie paie des frais d'administration représentant un pourcentage annuel (comptabilisé et payable tous les jours) de la valeur liquidative de chaque série de chaque Catégorie, sauf certaines séries non offertes au détail (le cas échéant), comme il est mentionné dans le tableau suivant. En échange de ces frais, le gestionnaire paiera les frais associés à l'exploitation des Catégories, notamment les honoraires de l'auditeur, des comptables et des agents des transferts, les frais juridiques et les frais liés à la tenue des registres et au dépôt du prospectus auprès des organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire attribuables aux Catégories), et les frais de garde des titres qui, autrement, ne seraient pas inclus dans les frais de gestion, à l'exception des coûts liés à la Catégorie.

**Taux des frais d'administration par série (%)**

<b>Fonds</b>	<b>Toutes les séries</b>
<b>Catégorie Marché monétaire</b>	
Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie	0,06
<b>Catégorie équilibrée</b>	
Catégorie Dividendes IG Mackenzie	0,20
<b>Catégories d'actions canadiennes</b>	
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman	
Catégorie Actions canadiennes IG FI	
Catégorie Actions canadiennes IG FI II	
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett	
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II	0,22
Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld	
Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie	
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie	
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II	
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III	
<b>Catégories d'actions américaines</b>	
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II	0,22
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie	
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III	
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie	
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II	0,23
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam	
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II	
Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	
<b>Catégories d'actions mondiales et internationales</b>	
Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan	
Catégorie Actions européennes IG Mackenzie	
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	
Catégorie mondiale IG Mackenzie	0,23
Catégorie mondiale IG Mackenzie II	
Catégorie mondiale IG Mackenzie III	
Catégorie mondiale IG Mackenzie IV	

Charges d'exploitation (continué)	Taux des frais d'administration par série (%) (continué) Fonds	Toutes les séries
	Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie	
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy	
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II	
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III	
	Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy	0,23
	Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie	
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie	
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III	0,22
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V	
	<b>Catégories sectorielles mondiales</b>	
	Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie	0,23
	Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie	
	<b>Catégories Portefeuilles fondamentaux IG</b>	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré	0,21
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	0,22
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance	0,23
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II	
	<b>Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG;</b>	
	Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG	0,21
	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	
	Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG	0,22

### Coûts liés à la Catégorie

Les coûts liés à la Catégorie sont répartis entre les Catégories et entre les séries des Catégories de manière juste et raisonnable. Chaque Catégorie ou série assumera les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs sont répartis entre les Catégories ou toutes les séries des Catégories de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais. Les coûts liés à la Catégorie incluent ce qui suit :

- les coûts de l'augmentation des frais de production des prospectus et de dépôt auprès des organismes de réglementation et les coûts engendrés pour se conformer aux exigences réglementaires additionnelles, y compris, sans s'y limiter, les nouveaux coûts imposés depuis le 25 juillet 2007 (date à laquelle les frais d'administration ont été mis en place par tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine);

**Charges  
d'exploitation  
(continué)**

- les coûts issus de l'augmentation des frais liés au dépôt des prospectus et des documents réglementaires, y compris, sans s'y limiter, les nouveaux frais imposés après le 28 juin 2022;
- les coûts engendrés pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires liées à la production de l'aperçu du fonds;
- les frais payés aux fournisseurs de services externes relativement aux demandes de recouvrement des trop-perçus, aux remboursements ou à la préparation de déclarations de revenus étrangers pour le compte des Fonds;
- les nouveaux frais associés aux services fournis par des tiers, qui ne sont habituellement pas facturés dans le secteur des OPC canadien en date du 28 juin 2022;
- les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, les taxes de vente et les impôts sur le revenu);
- les intérêts et les coûts d'emprunt;
- dans le cas des Catégories Portefeuilles, à l'exception des Catégories Portefeuilles à risque géré IG, des frais de placement annuels correspondant à 0,10 % de leur actif net, qui sont versés aux placeurs principaux qui offrent ces Catégories à tous les clients d'IG Gestion de patrimoine, y compris ceux dont le total des placements du ménage est inférieur à 50 000 \$;
- les frais de courtage et autres frais liés aux opérations sur titres, y compris les coûts associés aux dérivés;
- la portion des frais liés aux activités du CEI payable par chaque Catégorie (les « coûts du CEI »); et
- des frais de service, comme il est mentionné ci-après.

Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation d'une Catégorie ou renoncer à une partie de ses frais de gestion (ou frais d'administration) pour nous assurer qu'elle reste concurrentielle. Il n'existe aucune certitude que cette démarche se produise à l'avenir.

**Coûts du CEI**

Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 50 000 \$ par membre (60 000 \$ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 298 052\$. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Catégories.

**Frais de service**

De plus, les Catégories paient des frais de service, excepté :

- Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie;
- les actions des séries F et FT émises par n'importe quelle Catégorie.

Le barème des frais de service diffère pour chacune des séries. Veuillez consulter le tableau suivant pour connaître les frais de service payables par chacune des séries de chaque Catégorie.

Les frais de service sont destinés à rémunérer les placeurs principaux pour les services fournis aux Catégories, y compris l'émission, l'octroi, l'attribution, l'acceptation, l'endossement, le renouvellement, le traitement, la variation, le transfert de propriété ou le rachat des actions.

**Taux des frais de service annuels par série (en %)**

Fonds	Toutes les séries à l'exception des séries F/FT
<b>Catégorie équilibrée</b>	
Catégorie Dividendes IG Mackenzie	0,30

Charges d'exploitation (continué)	Taux des frais de service annuels par série (en %) (continué)	Toutes les séries à l'exception des séries F/FT
<b>Fonds</b>		
<b>Catégories d'actions canadiennes</b>		
	Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman	
	Catégorie Actions canadiennes IG FI	
	Catégorie Actions canadiennes IG FI II	
	Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett	
	Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II	0,30
	Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld	
	Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie	
	Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie	
	Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II	
	Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III	
<b>Catégories d'actions américaines</b>		
	Catégorie Actions américaines IG Mackenzie	
	Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II	
	Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III	
	Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie	0,30
	Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II	
	Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam	
	Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II	
	Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	
<b>Catégories d'actions mondiales et internationales</b>		
	Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan	
	Catégorie Actions européennes IG Mackenzie	
	Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale IG Mackenzie II	
	Catégorie mondiale IG Mackenzie III	
	Catégorie mondiale IG Mackenzie IV	
	Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie	
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy	
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II	0,30
	Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III	
	Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV	
	Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V	
	Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie	
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie	
	Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II	

Charges d'exploitation (continué)	Taux des frais de service annuels par série (en %)(continué)	Toutes les séries à l'exception des séries F/FT
	<b>Fonds</b>	
	<b>Catégories sectorielles mondiales</b>	
	Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie	0,30
	Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie	
	Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie	
	<b>Catégories Portefeuilles fondamentaux IG</b>	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré	0,210
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	0,240
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance	0,300
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II	
	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	0,165
	<b>Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG;</b>	
	Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG	0,2175
	Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG	0,2400
	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	0,1875

**Réduction des frais de gestion** Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion ou de toutes les autres charges d'exploitation qui sont imputées aux Catégories à l'égard de tout placement d'un actionnaire dans une Catégorie. Cette réduction est habituellement offerte aux actionnaires dont les placements du ménage s'élèvent à au moins 1 000 000 \$, ou dans des cas particuliers tels que les placements effectués par les caisses de retraite, les assureurs et d'autres investisseurs admissibles. La réduction est habituellement calculée en fonction des placements du ménage du porteur de parts, du type de placement et du niveau de service exigé de la part d'IG Gestion de patrimoine. Le gestionnaire peut mettre fin à ces réductions en tout temps en avisant par écrit l'actionnaire. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG si vous voulez savoir si une réduction des frais de gestion ou des charges est possible compte tenu de votre situation.

**Placements sous-jacents** Pour atteindre son objectif de placement, un Fonds d'IG Gestion de patrimoine peut investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »), dont les propres frais en réduisent la valeur. En général, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB constitué de parts indicielles en gestion passive ne doublent pas les frais payés par le Fonds d'IG Gestion de patrimoine et qu'il s'agit de coûts indirects supplémentaires des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Cependant, si Placements Mackenzie (« Mackenzie »), une société membre de notre groupe, est le gestionnaire de ces FNB, tous les frais de gestion payés pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus simplifié seront remboursés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine, conformément à une entente que nous avons conclue avec elle. Cet arrangement pourrait changer par la suite. En ce qui a trait aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine suivants : Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I, Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG II, Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG III et Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV (lesquels ne peuvent être achetés uniquement par des Fonds d'IG Gestion de patrimoine autres que ceux décrits dans le présent prospectus) le gestionnaire ne verse pas directement d'honoraires à BlackRock pour ses services de sous-conseiller en valeurs. BlackRock perçoit des frais de gestion intégrés sur ses FNB

**Placements sous-jacents (continué)** sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces frais sont payés par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les frais de gestion moyens pondérés maximaux de tous les FNB de chaque Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock correspondent à 0,50 % de la valeur liquidative par année.

### Frais payables directement par vous

**Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)**

Aucuns.

**Frais de rachat** Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez des actions, à moins qu'elles n'aient été acquises selon l'option d'achat avec FAR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Si votre placement a été acquis par échange d'un placement assorti de l'option d'achat avec FAR, le barème de frais de rachat en vigueur au moment du placement initial s'appliquera. Les frais sont calculés d'après le nombre d'années pendant lesquelles vous avez détenu votre placement, comme il est indiqué ci-dessous.

**Lorsque vous vendez vos actions de série A, JFAR, TFAR ou TJFAR**

**Vous payez**

au cours de la 6 <sup>e</sup> année qui suit leur achat	3,0% du montant de la vente
au cours de la 7 <sup>e</sup> année qui suit leur achat	1,5% du montant de la vente
plus de 7 ans après leur achat	aucuns frais

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Incidences des frais d'acquisition*.

Toutefois, vous n'aurez pas à payer de frais pour vendre des actions d'une Catégorie si vous vendez des actions :

- dans certains cas, au moyen de rachats périodiques automatiques (reportez-vous à la rubrique *Rachats périodiques automatiques*);
- si les frais de rachat prévus au barème applicable à votre placement initial sont expirés; et
- détenues dans un régime collectif. Des frais peuvent cependant s'appliquer comme il est précisé à la rubrique *Frais liés aux régimes collectifs*.

Les achats effectués après le 30 juin 2016 seront exonérés des frais de rachat applicables au décès de l'investisseur individuel (ou au décès du dernier titulaire, pour les comptes détenus conjointement).

Si vous transférez des placements assujettis à des frais de rachat d'une Catégorie à un fonds de placement garanti, et vice et versa, nous pourrions renoncer aux frais de rachat, même si des frais de rachat pourraient vous être imposés lorsque vous demanderez le rachat de vos parts du fonds de placement garanti.

Dans certaines circonstances, vous pourriez être assujetti à des frais parce que vous avez effectué un nombre excessif d'échanges ou à des frais pour opérations à court terme inappropriées. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme inappropriées* et *Frais pour opérations à court terme excessives* pour de plus amples renseignements.

<b>Frais pour opérations à court terme inappropriées</b>	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats de titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les autres investisseurs du Fonds d'IG Gestion de patrimoine, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
<b>Frais pour opérations à court terme excessives</b>	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats de titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les autres investisseurs du Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
<b>Frais liés aux régimes collectifs</b>	<p>Vous ne payez aucuns frais distincts pour établir un régime collectif avec nous. Toutefois, vous pouvez devoir payer des frais lorsque vous demandez le rachat d'un placement effectué selon l'option d'achat avec FAR dans votre régime collectif avant le 1er janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 1 % de la valeur d'un placement dans un compte détenu dans un REER collectif si vous demandez son rachat moins de cinq ans après son acquisition par le REER collectif; ou</li> <li>• le montant des frais de rachat exigibles pour tout placement transféré dans un compte détenu dans un régime collectif où le barème de frais de rachat en vigueur au moment du placement initial continue de s'appliquer.</li> </ul> <p>Ces frais s'ajoutent aux retenues d'impôt qui pourraient s'appliquer. Vous n'avez habituellement pas à payer de frais lorsque vous vendez des actions d'un CELI collectif.</p>
<b>Frais de conseil (séries F et FT)</b>	Si vous détenez des actions des séries F ou FT, vous paierez des frais de conseil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si votre placement dans les séries F ou FT est détenu auprès d'eux. Les frais de conseil seront décrits dans la convention de frais que vous avez conclue avec les placeurs principaux concernés, qui peuvent vous offrir une réduction des frais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller IG.

### Incidences des frais d'acquisition

Des frais de rachat s'appliqueront à votre placement s'il a été acquis à la suite d'un échange d'un placement assorti de l'option d'achat avec FAR dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou une autre série où des frais de rachat sont applicables pendant un certain temps encore.

Le tableau suivant fait état du montant des frais de rachat que vous auriez à payer pour vendre des actions, si vous :

- faites un placement de 1 000 \$<sup>6</sup> dans une Catégorie;
- obtenez un rendement de 5 % chaque année;
- conservez ce placement pendant un, trois, cinq ou dix ans; et
- vendez vos actions immédiatement avant la fin de chacune de ces périodes.

<sup>6</sup> Notez que les exigences relatives au placement minimal doivent être respectées. Reportez-vous à la section Placement initial minimal de la rubrique Souscriptions, échanges et rachats.



	À la date d'achat	Si vous vendez vos actions après			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Les placements qui ont fait l'objet d'un échange vers un Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou une série et qui ont été initialement acquis selon l'option d'achat avec FAR avant le 1er janvier 2017.	Ne s'applique plus	Ne s'applique plus	Ne s'applique plus	Ne s'applique plus	Aucuns
Les placements qui ont fait l'objet d'un échange vers un Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou une série et qui ont été initialement acquis selon l'option d'achat avec FAR dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques après le 31 décembre 2016.	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
Actions des séries JSF, TSF ou TJSF	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
Actions des séries F ou FT	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns

Vous n'avez pas à payer de frais de rachat si vous vendez des actions des séries A, JFAR, TFAR ou TJFAR d'une Catégorie acquises après le 31 décembre 2016 (autres que les actions acquises au moyen d'échanges de placements qui ont été initialement faits selon l'option d'achat avec FAR avant cette date si ces placements sont encore assujettis à des frais de rachat) ou si vous demandez le rachat de vos placements plus de sept ans après les avoir acquis selon l'option d'achat avec FAR si votre placement initial a été effectué avant le 1er janvier 2017, ou après toute autre période plus courte si ces actions ont été acquises à la suite de l'échange d'un placement qui était déjà assujetti à des frais de rachat. Reportez-vous à la rubrique *Frais*.

Dans certains cas, si vous vendez un placement au moyen de rachats périodiques automatiques, vous pourriez ne pas avoir à payer de frais.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Rachats périodiques automatiques*.

## Rémunération du courtier

### Paiements à votre conseiller IG

En ce qui a trait à la vente des actions des Catégories, votre conseiller IG est rémunéré de la façon suivante :

- Votre conseiller IG pourrait recevoir une prime de vente pouvant atteindre 2,50 % de votre placement;
- Si votre conseiller IG est associé à IG Gestion de patrimoine depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique;
- Si votre conseiller est associé à IG Gestion de patrimoine depuis plus de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement

annuel additionnel pouvant atteindre 0,09 % de votre placement; et

- votre conseiller IG recevra une commission de suivi annuelle pouvant atteindre 0,70 % de votre placement (ou jusqu'à 0,07 % de votre placement dans les Fonds de marché monétaire).

Nous n'accordons pas de primes de vente à votre conseiller IG sur le réinvestissement des dividendes.

La prime de vente et les commissions de suivi varient en fonction du conseiller IG et de différents facteurs, notamment le volume de ventes, les états de service et les qualifications professionnelles du conseiller IG, ainsi que la nature de l'actif dont il assure le service. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

L'information contenue dans cette section peut ne pas s'appliquer aux Fonds de la famille Profil<sup>MC</sup> dont la structure de rémunération est différente. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le prospectus simplifié des Fonds de la famille Profil.

### Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences qu'ils parrainent, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG pourrait

également recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

## Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Les placeurs principaux ont affecté environ 35% des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2021 au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

## Incidences fiscales

Le texte qui suit est un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes en vertu de la Loi de l'impôt et des règlements qui sont applicables aux Catégories et à vous à titre d'investisseur dans la Société. Le présent sommaire suppose que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) qui réside au Canada, que vous détenez vos actions directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré et que vous n'avez pas de lien de dépendance avec la Société en ce qui a trait aux Catégories. Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possibles. Par conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales possibles qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle si vous envisagez la souscription, l'échange ou le rachat d'actions de la Société.

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements, toutes les propositions de modifications précises de la Loi de l'impôt ou des règlements qui ont été annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes, ainsi que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisation actuellement publiées de l'Agence du revenu du Canada. Sauf pour ce qui précède, ce résumé ne tient compte par ailleurs d'aucune modification au droit ni n'en prévoit, que ce soit par mesure législative,

réglementaire, administrative ou judiciaire. Par ailleurs, le résumé ne tient pas compte non plus de la législation et des incidences fiscales des lois provinciales, territoriales ou étrangères.

Si vous investissez dans un REER ou un autre régime enregistré à l'abri de l'impôt, vous pourriez envisager d'investir dans les autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

## Traitement fiscal des Catégories

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« PBR »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital, et les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « règles relatives aux CDT ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces

règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement des placements qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ne s'appliquent généralement pas aux instruments dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités comme du revenu aux termes des règles relatives aux CDT.

- Les primes reçues pour les options d'achat couvertes et les options de vente couvertes en espèces vendues par un Fonds qui ne sont pas exercées avant la fin de l'année constitueront des gains en capital du Fonds pour l'année où elles sont reçues, à moins que ces primes ne soient reçues par le Fonds à titre de revenu tiré d'une entreprise d'achat et de vente de titres ou le Fonds a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un risque à caractère commercial. Chacun de ces Fonds achète des titres pour son portefeuille dans le but d'en tirer des dividendes pendant la durée de vie du Fonds, souscrit des options d'achat couvertes dans le but d'accroître le rendement du portefeuille au-delà des dividendes reçus et négocie des options de vente couvertes en espèces afin d'accroître les rendements et de réduire le coût net de l'achat de titres au moment de l'exercice des options de vente. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les opérations effectuées par les Fonds à l'égard des actions et des options sur ces actions sont traitées et déclarées par les Fonds comme découlant du compte de capital.
- Les primes reçues par un Fonds sur les options d'achat couvertes (ou les options de vente couvertes en espèces) qui sont exercées par la suite seront ajoutées au calcul du produit de disposition (ou déduites dans le calcul du prix de base rajusté) du Fonds des titres cédés (ou acquis) par le Fonds au moment de l'exercice de ces options d'achat

ou de vente. De plus, lorsque la prime visait une option accordée au cours d'une année précédente de sorte qu'elle constituait un gain en capital du Fonds au cours de l'année précédente, ce gain en capital peut être renversé.

- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, une Catégorie peut être assujettie aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par une Catégorie ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, la Catégorie ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et continue de posséder ce bien à la fin de la période.

Dans certaines circonstances, une Catégorie peut être assujettie aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par une Catégorie ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, la Catégorie ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et possède ce bien à la fin de la période.

### Régime fiscal des Catégories

Bien que les actifs et les passifs attribuables à chaque Catégorie soient comptabilisés séparément, la Société doit regrouper le revenu, les frais déductibles et les gains et les pertes en capital de toutes ses Catégories lorsqu'elle calcule son revenu imposable. Chaque Catégorie fait partie de la Société, laquelle constitue une « société de placement à capital variable » aux fins de la Loi de l'impôt et elle compte le demeurer à tout moment important. Par conséquent :

- en général, une Société ne sera pas tenue de payer de l'impôt sur les dividendes canadiens, pourvu qu'elle déclare et verse suffisamment de dividendes ordinaires imposables à ses actionnaires;
- une Société ne paiera généralement pas d'impôt sur ses gains en capital nets, à condition de déclarer et de payer

suffisamment de dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires ou d'avoir suffisamment de remboursements au titre des gains en capital ou de reports de pertes en capital à utiliser pour éliminer tout impôt ainsi exigible; et

- si le revenu de la Société provenant d'autres sources dépasse ses dépenses déductibles et ses pertes déductibles, alors elle devra payer de l'impôt non remboursable sur son revenu imposable, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable.

Tout impôt sur le revenu à payer par la Société, de même que tout dividende ordinaire et dividende sur les gains en capital versés par la Société, seront répartis entre ses Catégories d'une façon qui, de l'avis du conseil d'administration de la Société et de notre avis, est juste et raisonnable. En conséquence de ces répartitions :

- les actifs d'une catégorie peuvent servir à régler la totalité ou une partie des impôts que doit la Société, à moins que les activités de placement de cette catégorie n'aient produit un revenu inférieur aux dépenses déductibles qui lui sont attribuables;
- les investisseurs d'une Catégorie pourraient recevoir de la Société un montant de dividendes sur les gains en capital qui est différent du montant des gains en capital nets réalisés sur les placements que détient cette Catégorie;
- les investisseurs d'une Catégorie pourraient recevoir de la Société un montant de dividendes imposables ordinaires qui est différent du montant des dividendes de source canadienne versés sur les placements que détient cette Catégorie.

En raison de l'exigence imposée à la Société de calculer son bénéfice comme une entité unique, l'actionnaire d'une Catégorie peut obtenir un résultat global qui serait différent s'il avait investi dans une fiducie de fonds commun de placement ou dans une société de placement à capital variable à catégorie unique qui aurait effectué des placements identiques à ceux de la Catégorie.

Dans certaines circonstances, la Société peut réaliser des gains en capital, notamment lors de la cession d'éléments d'actif de son portefeuille suite à des échanges d'actions entre les diverses Catégories effectués par les actionnaires. La partie imposable des gains en capital (après avoir déduit la partie admissible de pertes en capital) réalisés par la Société est assujettie au taux d'imposition normal des sociétés. L'impôt sur les gains en capital réalisés payé par la Société est

habituellement remboursable conformément à une formule lorsque les actions sont rachetées (y compris dans le cadre d'échanges entre les Catégories) ou lorsque la Société verse des dividendes sur les gains en capital. Par conséquent, si la Société paie des sommes suffisantes lors du rachat des actions ou sous forme de dividendes sur les gains en capital, en général, elle ne paiera pas d'impôt sur ses gains en capital. La Société ne sera pas assujettie à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard de son revenu provenant de dividendes canadiens et des gains en capital nets qu'elle a réalisés au cours d'une année d'imposition dans la mesure où elle distribue de tels revenus provenant de dividendes et gains en capital nets à ses actionnaires. De plus, une Catégorie peut être admissible à un remboursement sur l'impôt payé ou payable sur ses gains en capital nets réalisés chaque année selon le nombre de rachats ayant donné lieu à des gains en capital réalisés chaque année effectués afin d'obtenir un remboursement d'impôt payé ou payable sur ces types de revenus gagnés (partie IV de la Loi de l'impôt) par la Catégorie.

La plupart des Catégories investissent leurs actifs dans des parts d'un Fonds sous-jacent. Si les choix appropriés sont faits par un fonds sous-jacent dans lequel une autre Catégorie investit, les distributions de gains en capital du fonds sous-jacent seront comptabilisées telles quelles par la Catégorie aux fins du calcul de son revenu net et les avantages de tout versement autorisé pour la Société. Certains des fonds sous-jacents dans lesquels les Portefeuilles d'IG Gestion de patrimoine investissent ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement et il n'est pas prévu qu'ils le soient dans l'avenir. Par conséquent, ils pourraient être assujettis aux régimes fiscaux précédents qui s'appliquent aux fonds qui ne constituent pas une fiducie de fonds commun de placement (veuillez consulter le prospectus simplifié ou la notice annuelle des fonds sous-jacents pour de plus amples renseignements).

La Société est assujettie à l'impôt remboursable en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt sur 38 1/3 % des dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables, lequel impôt sera remboursable à raison de 1,00 \$ par tranche de 2,61 \$ de dividendes imposables versés par la Société.

Quant aux autres sources de revenu de la Société, notamment des intérêts, des dividendes de sociétés étrangères et des gains réalisés sur le compte de revenu, la Société est en règle générale assujettie au plein taux d'imposition des sociétés,

sous réserve des déductions permises et des crédits applicables pour tout impôt étranger payé.

La Société a choisi, en vertu de la Loi de l'impôt, que chacun de ses « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt) soit considéré comme un bien en immobilisation. Par conséquent, les gains ou les pertes réalisés par la Société lors de la vente de titres canadiens seront considérés comme des gains ou des pertes en capital.

La Société est tenue de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins fiscales. Les placements étrangers d'une Catégorie peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu de la Société aux fins fiscales.

Les Catégories peuvent investir dans des fonds négociés en bourse domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « Fonds constitués en fiducie sous-jacents ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt. Les Fonds constitués en fiducie sous-jacents ne devraient pas être des « sociétés étrangères affiliées contrôlées » des Catégories. Toutefois, s'ils le sont et que leurs bénéficiaires constituent un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt, la quote-part des Catégories de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens doit être comptabilisée dans le revenu des Catégories. Cette comptabilisation a lieu durant l'année d'imposition des Catégories au cours de laquelle l'année d'imposition des Fonds constitués en fiducie sous-jacents prend fin, que les Catégories reçoivent ou non une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. On peut se prévaloir de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, le cas échéant, afin de réduire le revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé, qui est inclus dans le revenu des Catégories fera augmenter, pour ces dernières, le PBR des parts des Fonds constitués en fiducie sous-jacents à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été comptabilisé.

#### **Admissibilité d'un placement aux régimes enregistrés**

Les actions de chaque Catégorie constituent un placement admissible aux régimes enregistrés (CELI, REER, FERR, REEE ou RPDB et REEI) et elles devraient continuer de l'être dans

l'avenir. Par contre, les séries à distribution fixe ne sont pas admissibles aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

#### **Régime fiscal des actionnaires**

L'impôt que vous payez sur votre placement diffère selon que vous le détenez dans un régime enregistré ou dans un régime non enregistré.

#### **Si vous détenez des actions en dehors d'un régime enregistré**

Vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition, aux fins de l'impôt sur le revenu, la partie imposable de toutes les distributions qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « versées ») par une Catégorie au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres actions. Le montant des distributions réinvesties est ajouté au PBR de vos titres pour diminuer vos gains en capital ou augmenter vos pertes en capital lorsque vous les vendrez par la suite. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

Les distributions versées par une Catégorie pourraient se composer de dividendes ordinaires imposables, de dividendes sur les gains en capital ou de remboursement de capital. Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les dividendes sur les gains en capital seront traités comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en capital imposables.

Une Catégorie peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduit le PBR de vos titres de cette Catégorie (à moins que la distribution ne soit réinvestie), de sorte que lorsque vous ferez racheter vos titres, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos titres est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Lorsque vous procédez à une souscription d'actions d'une Catégorie à la date de référence aux fins de distributions ou avant celle-ci, une distribution vous sera versée sur laquelle vous serez imposé sur la partie imposable, le cas échéant, et

ce, même si la Catégorie a généré un revenu sur ces titres ou a réalisé des gains sur ceux-ci avant votre souscription.

Lorsque des titres d'une Catégorie sont acquis au moyen de l'achat ou de la substitution de titres de cette Catégorie, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital de la Catégorie qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les actionnaires qui acquièrent des titres d'une Catégorie avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, peuvent être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par la Catégorie même si ces montants ont été gagnés par la Catégorie avant que l'actionnaire acquière les titres et ont été inclus dans le prix des titres.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous subissez au rachat d'actions sera réputée être nulle si, durant la période qui débute 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des biens identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos actions. Cette règle s'applique aussi lorsque les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

### **Calendrier des dividendes**

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'une Catégorie est élevé, plus grandes sont les chances que la Société réalise un revenu ou des gains en capital dans l'ensemble, et plus vous êtes susceptible de recevoir des dividendes sur les gains en capital durant l'année. Si la Catégorie investit dans un fonds sous-jacent qui fait une distribution de gains en capital à la Catégorie, vous avez plus de chances de recevoir des dividendes sur les gains en capital.

Vous recevrez, s'il y a lieu, un feuillet d'impôt indiquant votre part des dividendes ordinaires, y compris les dividendes déterminés, et des dividendes sur les gains en capital versés par la Société.

### **Échanges et rachats**

Si vous vendez des actions détenues à l'extérieur d'un régime enregistré (y compris pour procéder à un échange entre Catégories), vous réaliserez vraisemblablement un gain ou une perte en capital.

Un gain en capital se produit lorsque le montant que vous recevez à un rachat ou à un échange est supérieur au PBR de vos actions et au coût du rachat ou de l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital survient lorsque le PBR et le coût du rachat ou de l'échange sont supérieurs au montant que vous recevez. La moitié des gains en capital doit être incluse dans le revenu aux fins du calcul du gain en capital imposable et la moitié des pertes en capital constituera une perte en capital admissible pouvant être déduite des gains en capital imposables conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt.

### **Déductibilité des frais de conseil**

De façon générale, les frais de conseil payés pour les actions des séries F et FT détenues hors d'un régime enregistré seront déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil payés pour les actions de série F détenues dans un régime enregistré ne le sont pas. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais de conseil que vous versez s'applique à votre situation personnelle.

### **Calcul du PBR**

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de titres dont vous êtes propriétaire dans chaque Catégorie et être calculé en dollars canadiens. Le total du PBR des titres d'une série donnée d'une Catégorie correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces titres, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription;
- plus
- le PBR de tous les titres d'une autre série et/ou d'une autre Catégorie qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres de la série visée;
- plus
- le montant de toutes les distributions ou de tous les dividendes réinvestis dans cette série;
- moins
- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital de cette série;
- moins
- le PBR des titres d'une série qui ont été convertis avec imposition reportée en titres d'une autre série et/ou d'une autre Catégorie;

moins

- le PBR de tout titre de cette série que vous avez fait racheter.

Le PBR d'un titre donné correspond au total du PBR divisé par le nombre de titres.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 titres d'une série particulière d'une Catégorie ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$) et que vous achetez 100 titres supplémentaires de la même série de la Catégorie moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 titres et votre nouveau PBR à l'égard de chaque titre de série de la Catégorie correspond à 6 200 \$ divisé par 600 titres, soit 10,33 \$ le titre.

### Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos dividendes et de l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital ainsi que du produit du rachat qui vous ont été versés chaque année. Des relevés d'impôt ne vous seront pas envoyés si vous n'avez pas reçu de dividendes, de distributions ou de produit de rachat, ou encore si vos titres sont détenus dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des dividendes, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos titres. Vous pourriez consulter un conseiller fiscal afin d'obtenir de l'aide pour faire ces calculs. Vous devriez également tenir un dossier de tout montant que vous avez reçu directement de nous sous forme de remise sur les frais ou de réduction des charges du fonds à l'égard de votre placement dans une Catégorie.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous (ou les personnes détenant le contrôle) i) êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un résident ou un citoyen américain); ii) êtes identifié comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements requis et que des indices de statut américain ou non canadien sont présents, des détails supplémentaires sur vous ou sur votre placement seront communiqués à l'ARC à moins que les parts soient détenues dans un régime enregistré. L'ARC transmettra

les renseignements aux autorités fiscales étrangères visées par des traités en matière d'échange de renseignements.

### Si vous détenez des actions dans un régime enregistré

Si les actions d'une Catégorie sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les dividendes reçus de la Catégorie ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des actions de la Catégorie, pourvu que les actions correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les actions de chaque Catégorie devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps. Les actions d'une Catégorie peuvent constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (à l'exception d'un RPDB), même s'il s'agit d'un placement admissible. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la juste valeur marchande au moment où il a été acheté ou jugé interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

**Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment si une action en particulier d'une Catégorie pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, sur vous et votre régime enregistré, de l'établissement du régime enregistré et des placements de ce régime dans les Catégories. Ni nous ni les Fonds n'assumons aucune responsabilité envers vous du fait que les Catégories et/ou les séries sont offertes aux fins de placement dans des régimes fiscaux enregistrés.**

## Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat d'actions ou de parts d'un OPC (le « droit de résolution »), que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat d'actions ou de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle, d'un aperçu du

fonds ou d'états financiers contenant de l'information fautive ou trompeuse sur le Fonds (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Catégorie, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série de la Catégorie, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année le dernier exemplaire de cet aperçu du fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.



## Renseignements propres à chacune des Catégories

Cette partie du prospectus simplifié contient de l'information propre aux Catégories. La description de chaque Catégorie est présentée en sections pour faciliter la comparaison d'une Catégorie avec un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

### 1. Détail de la Catégorie

La Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup> possède des catégories d'actions distinctes et des séries distinctes de chaque Catégorie. Chaque Catégorie est une Catégorie d'actions distincte associée à un portefeuille ayant des objectifs de placement précis. Chaque action représente donc une participation indivise égale à la portion de l'actif net de la Catégorie attribuable à cette série. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune d'elles. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Frais*.

Cette section donne un aperçu de chaque Catégorie. Elle précise :

- le type d'OPC;
- la date de lancement de chaque série d'actions offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité de la Catégorie aux régimes enregistrés. Chaque Catégorie est un placement admissible aux régimes enregistrés, sauf que nous ne permettons pas les achats d'actions des séries à distribution fixe par les régimes enregistrés, ni les achats d'actions des séries F et FT par les régimes collectifs et les REEE. Les parts de série F des Fonds d'IG Gestion de patrimoine devraient pouvoir être détenues dans des REEE à partir de l'automne 2022;
- les frais applicables à la Catégorie qui peuvent être différents pour chacune des séries. Ces frais incluent les frais de gestion, les frais de service (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Reportez-vous à la section *Frais payés* par les Catégories de la rubrique *Frais*;
- le nom du conseiller en valeurs. La Société peut, de temps à autre, et sans vous donner de préavis, remplacer le conseiller en valeurs d'une Catégorie, de la SGIIG à MIEL, et vice versa, ou nommer conjointement les deux sociétés, la SGIIG et MIEL, pour qu'elles offrent des services-conseils en placement à une Catégorie. Pour des

renseignements détaillés sur les conseillers en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Catégories*; et

- le nom du sous-conseiller en valeurs embauché pour sélectionner les placements. Les sous-conseillers en valeurs suivants sélectionnent les placements pour les Catégories, ou participent à cette sélection :

Sous-conseiller en valeurs	Catégorie qu'il conseille
Beutel, Goodman & Company Ltd. (Toronto, Ontario)	• Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman
Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)	• Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II
Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario)	• Catégorie Actions canadiennes IG FI
Gestion de placements Franklin Bissett (Calgary, Alberta), membre du groupe Société de Placements Franklin Templeton (Toronto, Ontario)	• Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett
Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)	• Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie
Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc., (Vancouver, Colombie-Britannique)	• Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan
Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario) (« Mackenzie »)	• Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II
Putnam Investissements Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts)	• Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie • Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie II
Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario)	• Catégorie Marchés émergents Actions mondiales IG JPMorganMackenzie IV

Sous-conseiller en valeurs	Catégorie qu'il conseille
T. Rowe Price (Canada), Inc. (Baltimore, Maryland)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégories IG Mackenzie Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price</li> </ul>

## 2. Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

### Objectif et stratégies de placement

Cette section vous donne de l'information sur l'objectif et les stratégies de placement de chaque Catégorie. L'information sur l'objectif de placement décrit le but fondamental de la Catégorie et les catégories de titres dans lesquels la Catégorie peut principalement investir. Les objectifs de placement d'une Catégorie peuvent être modifiés uniquement avec le consentement des investisseurs de cette Catégorie obtenu à une assemblée spécialement convoquée à cette fin. La Société de fonds Groupe Investors Inc. peut modifier les stratégies de placement d'une Catégorie à l'occasion, mais vous avisera de son intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'une Catégorie qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des titres de la Catégorie ou les conserver.

### Règles concernant les OPC

Les Catégories se conforment aux règles visant les OPC, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons dans cette section si une Catégorie a obtenu leur autorisation de déroger aux règles. Veuillez consulter la rubrique *Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102* ci-dessous pour plus en savoir plus.

Les règles permettent aux OPC d'investir dans d'autres OPC dans la plupart des circonstances. Ainsi, les Catégories peuvent aussi investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine et les OPC des sociétés membres du groupe du gestionnaire (y compris Mackenzie et toute autre société membre du groupe de Mackenzie).

Les Catégories sont autorisées à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire, y compris, mais sans s'y limiter,

Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie (et leurs filiales), sous réserve de la supervision du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Le comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

### Trésorerie et titres de créance à court terme

Conformément aux règles, les Catégories peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor d'État et d'autres instruments du marché monétaire, dans une plus ou moins grande proportion selon la conjoncture des marchés, la disponibilité des placements et les besoins prévus en trésorerie. Les Catégories peuvent au besoin s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement et investir dans des titres de créance à court terme et de la trésorerie.

### Taux de rotation des titres en portefeuille

Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres d'une Catégorie sera de plus de 70 % selon qu'une Catégorie a affiché ou non un taux de rotation des titres supérieur à 70 % durant les trois exercices précédents, vous trouverez ces renseignements dans cette section. Le taux de rotation est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements d'une Catégorie. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'une Catégorie achète et vend tous ses titres une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais de négociation payables par la Catégorie seront susceptibles d'être élevés durant l'année, et plus la Société a de chances de réaliser un revenu ou des gains en capital et de déclarer des dividendes sur les gains en capital durant l'année. Le taux de rotation des titres des Portefeuilles reflète principalement le rééquilibrage nécessaire pour qu'ils puissent conserver la pondération cible des placements dans leurs fonds sous-jacents. Veuillez noter qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

### Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés

Les Catégories peuvent également s'engager dans des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Elles peuvent aussi avoir recours aux dérivés

(autres que la Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie) en plus de leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?* Les Catégories (autres que la Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie) peuvent faire usage de dérivés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de leur portefeuille;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à la Catégorie de prendre ou de réduire des positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de leurs placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Les Catégories Portefeuilles peuvent utiliser des dérivés, de concert avec leurs autres stratégies de placement, de la manière la plus apte à leur permettre d'atteindre leur objectif de placement général et d'améliorer leurs rendements, dans les limites permises par les règles.

Veuillez consulter la rubrique *Gouvernance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres et sur l'utilisation de dérivés par les Catégories. Certaines Catégories Portefeuilles ne prévoient pas utiliser de dérivés ni effectuer des opérations de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres, mais leurs fonds sous-jacents pourraient le faire.

### **Style de gestion**

Nous avons inclus de l'information sur le style de gestion qui indique si l'approche valeur ou croissance, ou un mélange des deux styles, est principalement adoptée pour sélectionner les placements de la Catégorie. De plus, cette information précise si la Catégorie a tendance à investir dans les sociétés à petite, à moyenne ou à grande capitalisation. Le style croissance signifie que la Catégorie tente d'investir dans des entreprises en croissance rapide et dont les cours pourraient suivre la

même courbe, même si l'entreprise n'a pas encore réalisé de bénéfices. Le style valeur signifie que la Catégorie tente de trouver des entreprises qui affichent un bilan solide, mais dont les cours sont sous-évalués par rapport à ceux d'autres entreprises similaires. Lorsqu'un conseiller en valeurs ou un sous-conseiller en valeurs opte pour un mélange des deux styles, il peut adopter principalement chacun des styles pour une partie du portefeuille de la Catégorie en même temps, ou il peut passer d'un style à un autre en fixant son choix au mieux des intérêts de la Catégorie. Les Catégories peuvent investir une partie de leur actif dans une entreprise de n'importe quelle taille, et ce, même si seulement un ou deux styles de gestion ont été choisis. Étant donné que les Catégories Portefeuilles investissent généralement dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, il n'est pas pertinent de préciser leur style de gestion.

Chaque Catégorie, sauf la Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie, a obtenu une dispense qui lui permet d'utiliser, comme couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsque : i) ils concluent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte un élément consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou ii) ils concluent ou maintiennent une position de swap pendant les périodes où ils ont le droit de recevoir des paiements aux termes du swap. Veuillez vous reporter à la rubrique *Dispense relative à la couverture pour certains dérivés* qui figure dans la notice annuelle pour obtenir plus de détails.

### **Investissements dans les instruments privés**

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet d'investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des instruments privés offerts par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. (« Northleaf ») ou Sagard Credit Partners (« Sagard »), malgré le fait que Great-West Lifeco Inc., notre société affiliée, peut être un investisseur important dans un instrument de placement privé offert par Northleaf (un « instrument privé de Northleaf ») ou un instrument de placement privé offert par Sagard (un « instrument privé de Sagard »). Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- l'achat ou la détention de titres d'un instrument privé de Northleaf ou d'un instrument privé de Sagard est

conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds, ou nécessaire pour les atteindre;

- au moment de conclure un engagement en capital à l'égard d'un instrument privé de Northleaf ou d'un instrument privé de Sagard, selon le cas, le CEI du Fonds a approuvé l'opération.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet de détenir des titres représentant plus de 10 % des titres de participation en circulation ou des actions avec droit de vote d'un instrument privé de Northleaf qui n'est pas un fonds d'investissement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Manitoba. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- le Fonds, conjointement avec tous les autres Fonds offerts par SGIIG, ne peut détenir plus de 20 % des titres de participation en circulation ou des actions avec droit de vote de cet instrument privé de Northleaf;
- aucun Fonds ne participera activement aux activités ou opérations d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;
- aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés dans le cadre du placement dans l'instrument privé de Northleaf;
- aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative ne sont payables par le Fonds qui, de l'avis d'une personne raisonnable, ferait en sorte que les frais payables par un instrument privé de Northleaf seraient comptabilisés en double pour le même service.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet d'investir dans un instrument privé de Northleaf qui est un fonds de placement non remboursable non régi par le Règlement 81-102. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- aucun Fonds ne participera activement aux activités ou opérations d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;
- sans compter ce dont traitent les articles visés par la dispense, les Fonds se conformeront à l'article 2.5 du

Règlement 81-102 à l'égard de tout placement dans un instrument privé de Northleaf.

### **Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie**

Les Catégories Portefeuilles et toutes les autres Catégories qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie ont reçu l'autorisation réglementaire d'investir jusqu'à 10 % de leur actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés.

### **Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy et Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy**

Jusqu'à 20 % de l'actif net de ces Catégories peut être investi, directement et au moyen de dérivés, dans des titres émis ou garantis par des gouvernements ou des émetteurs supranationaux (telle que la Banque mondiale) et notés AA ou mieux par les agences de notation agréées par les autorités de réglementation en valeurs mobilières, et jusqu'à 35 % dans ce type de titres, s'ils sont notés AAA ou mieux.

### **Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie**

La Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie a obtenu l'autorisation réglementaire d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium, et dans les certificats relatifs à ces métaux précieux. Elle peut aussi acheter et vendre des marchandises qui consistent en des métaux précieux, pourvu que :

- (i) les certificats d'or, d'argent, de platine, de palladium et de rhodium soient émis par un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (aux fins de cette autorisation, toute banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques (Canada) est considérée comme un émetteur approuvé de ces certificats); et
- (ii) la Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie n'achète pas de certificats d'un émetteur si, à la suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, est investi dans des titres de cet émetteur.

### **Catégories qui investissent dans des FNB aurifères/argentifères**

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la dispense décrite ci-après ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine. En 2011, les Catégories (à l'exception de la Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie) ont été autorisées par les organismes de réglementation à investir

jusqu'à 10 % de leur actif net, au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, dans certains fonds négociés en bourse (FNB) aurifères/argentifères qui se négocient sans facteur d'endettement. Les FNB aurifères/argentifères sont des fonds qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent, ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent. Les FNB aurifères/argentifères peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent et des dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent.

#### **Dispense relative aux Fonds de Fonds**

Les Catégories Portefeuilles à risque géré IG ont obtenu une dispense d'application du Règlement 81-102 à l'égard de certaines règles visant les fonds de fonds pour leur permettre d'acheter des titres de Portefeuilles sous-jacents qui détiennent, directement ou indirectement, 10 % ou plus de titres d'OPC.

### **3. Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* du présent document. Les risques particuliers associés à chacune des Catégories sont indiqués à la sous-section *Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories* du présent prospectus simplifié. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus de la Catégorie et les pratiques de placement, et sont liés aux risques importants associés à un placement dans celle-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille de la Catégorie et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'une Catégorie donnée en raison du fait qu'ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur de la Catégorie. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur de la Catégorie sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un

risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller avant d'investir dans une Catégorie.**

Si, au cours des 12 derniers mois, une Catégorie a investi plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un seul émetteur, à l'exception des titres de gouvernement et de chambre de compensation, le « risque de concentration » figurera dans cette section en tant que « risque principal », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif de la Catégorie qui a été investi dans les titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous ne qualifions pas le « risque de concentration » de « risque principal » lorsqu'une Catégorie investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un « risque de concentration » à titre de « risque principal ».

De même, si plus de 10 % des actions d'une Catégorie sont détenues par un actionnaire (autre que le gestionnaire) de cette Catégorie en date du 31 mai 2021, y compris par un autre OPC, le « risque associé aux opérations importantes » figurera dans cette section en tant que « risque principal », et le pourcentage de l'actif de la Catégorie détenu par cet actionnaire (ou ces actionnaires) à cette date sera précisé. Étant donné que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (à l'exception des autres Catégories) peuvent investir dans n'importe quelle Catégorie pendant l'année, le « risque associé aux opérations importantes » peut s'appliquer à tout moment, et ce, même si ce risque n'est pas précisé pour une Catégorie en particulier. Lorsque d'autres OPC (chacun étant un « fonds principal ») investissent dans des fonds sous-jacents qui comportent un risque associé aux opérations importantes, le rendement du fonds principal pourrait également être affecté. Vous pouvez trouver de l'information au sujet de ces risques à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans cette Catégorie?* pour obtenir de plus amples renseignements sur le niveau de risque de chacune des Catégories.

### **4. Qui devrait investir dans cette Catégorie?**

Cette section vous indique le type de personne à qui la Catégorie convient le mieux. Avant de choisir une Catégorie pour investir, vous devriez vous poser les questions suivantes : êtes-vous à l'aise avec la notion de risque et combien de

temps désirez-vous conserver votre argent dans cette Catégorie? Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

### Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente section vous aident à choisir la ou les Catégories qui vous conviennent le mieux. Toutefois, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre indicatif seulement. Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte son portefeuille de placements global.

Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Catégorie doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui est fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, mesurée par l'écart-type de ses rendements au cours des 10 dernières années. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut indiquer une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type d'une Catégorie est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé. Dans les renseignements propres à chacune des Catégories, nous indiquons le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Catégorie compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques comparables. Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour une Catégorie qui est nouvelle, ou une Catégorie qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous complétons l'historique de rendement à l'aide d'un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, pour une Catégorie nouvellement établie, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type de la Catégorie. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable à la Catégorie (un « fonds de référence »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Catégories qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode servira à calculer l'écart-type de la Catégorie à l'aide de l'historique de rendement de la Catégorie plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Catégories se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Catégories dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds du marché monétaire et/ou certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque faible;
- **Faible à moyen** – pour les Catégories dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque élevé;
- **Moyen** – pour les Catégories dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions et répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Catégories dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions susceptibles de favoriser des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier;
- **Élevé** – pour les Catégories dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les ressources ou les métaux précieux).

Nous pouvons, à notre discrétion, attribuer à une Catégorie un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur

10 ans si nous croyons que la Catégorie pourrait être exposée à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans. Le tableau suivant présente une description de l'indice de référence ou des fonds de référence utilisés<sup>7</sup> pour chaque Catégorie qui compte un historique de rendement de moins de 10 ans.

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance* <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II	Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance* <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (50%) et indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) (50%) <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2015.</li> </ul>
Catégorie Actions canadiennes IG FI II*	Fonds d'actions canadiennes IG FI <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 18 juin 2021.</li> </ul>
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett	Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>Le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II	Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>Le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 31 mai 2022.</li> <li>Le Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie	Indice S&P/TSX petite capitalisation (50 %) et indice composé de rendement total S&P/TSX (50 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> </ul>
Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II	Indice S&P/TSX petite capitalisation (50 %) et indice composé de rendement total S&P/TSX (50 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> </ul>
Catégorie Dividendes IG Mackenzie	Fonds de dividendes IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2013.</li> <li>Le Fonds de dividendes IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie mondiale IG Mackenzie II	Fonds mondial IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> <li>Le Fonds mondial IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie mondiale IG Mackenzie IV*	Fonds mondial IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 18 juin 2021.</li> </ul>

<sup>7</sup> Veuillez vous reporter à la rubrique Renseignements supplémentaires pour une description de chacun des indices de référence mentionnés.

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II	Fonds européen IG Mackenzie Ivy <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>Le Fonds européen IG Mackenzie Ivy a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III	Fonds européen IG Mackenzie Ivy <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>Le Fonds européen IG Mackenzie Ivy a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II	Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> <li>Le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III	Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> <li>Le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV	Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> <li>Le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V	Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> <li>Le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>

Fonds	Indice de référence ou OPC comparable
Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II	Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017.</li> <li>Le Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie a des objectifs et des stratégies de placement semblables à ceux de la Catégorie.</li> </ul>
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II	Fonds d'actions américaines IG Mackenzie* <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> </ul>
Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III	Fonds d'actions américaines IG Mackenzie* <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 28 février 2019.</li> </ul>
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II	Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 14 juin 2021.</li> </ul>
Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (65%) et indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) (35%) <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2015.</li> </ul>
Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG	Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) (75 %) et indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada (25 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2015.</li> </ul>

\* Le 28 juin 2022, l'indice de référence a été remplacé par un fonds de référence, car le Fonds ayant des objectifs et stratégies de placement semblables compte désormais un historique de rendement de 10 ans.

Pour déterminer si un OPC vous convient, vous devez vous concentrer sur l'ensemble du portefeuille et non sur la volatilité d'un OPC en particulier étant donné que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité de votre OPC pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille.

Il est important également de noter que la volatilité historique d'un OPC n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur



demande, des renseignements sur la méthode utilisée pour déterminer le niveau de risque de chaque Fonds d'IG Gestion de patrimoine en communiquant avec le gestionnaire dont les coordonnées figurent sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Votre situation personnelle déterminera si un Fonds d'IG Gestion de patrimoine vous convient. Votre conseiller IG peut vous aider à évaluer si un Fonds d'IG Gestion de patrimoine donné vous convient.

### 5. Politique en matière de distributions

Cette section indique à quelle fréquence une Catégorie verse des gains en capital ou des dividendes ordinaires. Le conseil d'administration de la Société décide habituellement de verser ces dividendes aux actionnaires d'une Catégorie selon une fréquence qu'il considère comme étant juste et raisonnable. En règle générale, la Catégorie versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital, ou les deux, aux investisseurs qui possèdent des titres à la date de référence pour le versement de dividendes, mais uniquement dans la mesure requise pour gérer l'assujettissement à l'impôt de la Société. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes*.

Cette section mentionne également à quelle fréquence une Catégorie verse des distributions de remboursement de capital. Les séries à distribution fixe conviennent aux acheteurs qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et versent des distributions mensuelles qui comprennent généralement un remboursement de capital de la Société. Les distributions de remboursement de capital non réinvesties réduisent la valeur liquidative de la Catégorie, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité de la Catégorie de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital est établi à la fin de chaque année le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante sous forme de pourcentage de la valeur liquidative par action de chaque série à distribution fixe de chaque Catégorie. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté, ou on pourrait mettre fin à ces distributions, pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie en question.

Pour chaque série assortie d'une distribution à taux fixe, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la valeur liquidative par titre de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si

la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable à cette série et divisée par 12. Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement de la Catégorie ou au rendement de son portefeuille.

### 6. Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ce tableau vous aide à comparer le coût d'un placement dans une Catégorie au coût d'un placement dans d'autres OPC semblables. Il indique les frais payés par chaque série au détail de la Catégorie si :

- vous avez investi 1 000 \$ dans la Catégorie le 1er janvier;
- le rendement total de la Catégorie est de 5 % chaque année, compte non tenu des frais d'acquisition ni des frais facultatifs;
- tous les dividendes ont été réinvestis chaque année, et
- chaque série de la Catégorie paie chaque année, après les réductions de frais, le même RFG que pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Ces frais de la Catégorie excluent les frais de conseil payés directement par les actionnaires aux placeurs principaux pour les séries F et FT.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Veillez noter ce qui suit : Les frais qui figurent dans ce tableau ne tiennent pas entièrement compte des réductions de frais qui sont entrées en vigueur durant l'exercice financier clos le 31 mars 2022 ni de celles qui pourraient entrer en vigueur après pour certaines Catégories. Les frais actuellement payés par chacune des séries sont indiqués à la section *Détail de la Catégorie* de chaque Catégorie. Si les frais payables par une Catégorie ont été réduits au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2022 ou devraient être réduits au cours de l'exercice financier suivant, ce sera indiqué sous ce tableau.

Reportez-vous à la rubrique *Changements significatifs* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur ces réductions de frais.

## Catégorie Marché monétaire

Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie

## CATÉGORIE MARCHÉ MONÉTAIRE

## Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Marché monétaire
Nature des titres offerts	Actions d'OPC*
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

\* Les actions de série I de cette Catégorie sont offertes aux termes d'un prospectus distinct. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer un rendement courant stable au moyen de positions en titres du marché monétaire canadien. La Catégorie compte prendre ses positions en investissant dans un ou des fonds de marché monétaire, ou directement dans des titres du marché monétaire.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs autres Fonds de marché monétaire pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

Le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (le « Fonds ») est le fonds sous-jacent actuel de la Catégorie. Le Fonds vise à fournir un revenu régulier sûr, la stabilité du capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments à court terme de grande qualité du marché

monétaire canadien. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans :

- les titres de créance à court terme émis ou garantis par des administrations municipales ou les gouvernements provinciaux et fédéral, y compris les bons du Trésor;
- les billets à ordre;
- les obligations non gouvernementales émises par des banques à charte, y compris les acceptations bancaires, les dépôts à terme, les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs; et
- le papier commercial émis par des sociétés, y compris les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs.

Le Fonds investit dans des titres du marché monétaire ayant une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins, et la durée de vie résiduelle moyenne pondérée en fonction de la valeur du portefeuille du Fonds sera d'au plus 90 jours (d'après la date de rajustement du taux d'intérêt pour les billets à court terme), et d'au plus 180 jours (d'après la date d'échéance réelle des billets à court terme). Au moins 95 % de l'actif du Fonds consiste en des placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie (en dollars canadiens). De plus, le Fonds doit conserver au moins 5 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de un jour, et 15 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de une semaine.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres après avoir fourni un préavis de 60 jours. Ce préavis n'a pas été fourni en date du présent prospectus simplifié. Si un tel préavis est donné, ces opérations seront utilisées de concert avec ses autres stratégies de placement de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Comme la Catégorie entend réinvestir toutes les distributions provenant du Fonds dans l'achat de parts additionnelles du Fonds et que les dividendes ne sont pas versés à intervalles

réguliers, il est prévu que la Catégorie ne pourra pas maintenir la valeur liquidative de ses actions.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres.

Quand la Catégorie investit directement dans des titres du marché monétaire, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises			●
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés			●
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation			●
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB			●
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change			●
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités			●
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert			●
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 52,68 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de

ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à court terme est la stabilité du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	3 \$	9 \$	16 \$	37 \$
Série B	3 \$	9 \$	16 \$	36 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

# Catégorie équilibrée

Catégorie Dividendes IG Mackenzie

## CATÉGORIE ÉQUILBRÉE

## Catégorie Dividendes IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 18 décembre 2013 Série B - 18 décembre 2013 Série F - 18 décembre 2013 (auparavant, série U) Série FT - 18 décembre 2013 (auparavant série TU) Série JFAR - 18 décembre 2013 Série JSF - 18 décembre 2013 Série TFAR - 18 décembre 2013 Série TSF - 18 décembre 2013 Série TJFAR - 18 décembre 2013 Série TJSF - 18 décembre 2013
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

\* Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

### Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer un revenu de placement supérieur à la moyenne, à préserver la valeur des placements et à procurer la croissance à long terme du capital tout en respectant les deux premiers objectifs. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC ou directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

### Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement

dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, la Catégorie investit la totalité de son actif net dans le Fonds de dividendes IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds sélectionne des placements diversifiés, comme des actions et des titres à revenu fixe, qui procurent un revenu régulier de même qu'un potentiel de gains en capital. En règle générale, le portefeuille du Fonds sera géré de façon à ce qu'à long terme, son rendement sous forme de revenu soit supérieur à celui du fonds médian de son groupe.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation	●		
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises			●
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés			●
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation			●
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB			●
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change			●
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités			●
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert			●
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 5,61 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de dividendes IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est le revenu avec une composante croissance.



**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

### Politique en matière de distributions

Pour les séries A, B, JFAR, JSF et F, le conseil d'administration de la Société déclare habituellement des dividendes ordinaires vers la fin de chaque trimestre et la Catégorie verse ensuite ces dividendes. La Société peut aussi verser des dividendes sur les gains en capital qui ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés, et le cas échéant, le moment où ils le seront.

Dans le cas des séries à distribution fixe, les distributions de remboursement de capital ou les dividendes ordinaires seront versés vers la fin de chaque mois (les « versements mensuels »). Le niveau des versements mensuels pourrait être rajusté pendant l'année ou on pourrait mettre fin aux versements mensuels, si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel ayant servi à calculer les versements mensuels des séries à distribution fixe. Les versements mensuels vous sont automatiquement versés en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'ils soient automatiquement réinvestis. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	25 \$	78 \$	136 \$	311 \$
Série B	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$
Série F	9 \$	29 \$	50 \$	115 \$
Série FT	9 \$	29 \$	50 \$	115 \$
Série JFAR	22 \$	69 \$	122 \$	277 \$
Série JSF	22 \$	69 \$	122 \$	277 \$
Série TFAR	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série TSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série TJFAR	23 \$	71 \$	125 \$	284 \$
Série TJSF	21 \$	67 \$	118 \$	268 \$

Pour la série TJSF, le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Catégories d'actions canadiennes

Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman

Catégorie Actions canadiennes IG FI

Catégorie Actions canadiennes IG FI II

Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett

Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II

Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld

Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie  
(auparavant Catégorie Entreprises québécoises IG  
Mackenzie)

Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG  
Mackenzie

Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG  
Mackenzie II

Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG  
Mackenzie III

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie cherche à atteindre son objectif de placement par les moyens suivants :

- analyse ascendante pour chaque action prise individuellement;
- recherche de sociétés au bilan solide dont le titre est sous-évalué;
- usage de critères stricts de croissance, de rentabilité et de valeur boursière; et
- concentration du portefeuille.

En général, la Catégorie n'investira pas plus de 50% de ses actifs dans des titres étrangers.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert

avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation	●		
Entreprises à moyenne capitalisation	●		
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	149 \$	339 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

atégorie Actions canadiennes IG FI

Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Fidelity Investments Canada s.r.l., Toronto (Ontario)

Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie entend généralement maintenir une répartition sectorielle très semblable à celle de l'indice composé plafonné S&P/TSX, sauf que le secteur immobilier sera présumé faire partie d'un groupe sectoriel au sein du secteur des services financiers. Ces placements peuvent ou non faire partie de cet indice. L'indice composé plafonné S&P/TSX est composé des plus grandes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto, lesquelles sont actuellement réparties en 11 secteurs, comme les services financiers ou l'énergie. Si une société représente au-delà de 10 % de la valeur de l'indice, elle est « plafonnée » à 10 %. Si un placement ne fait pas partie de cet indice, la Catégorie détermine le secteur auquel le placement appartient. La Catégorie examinera régulièrement la répartition de ses placements entre les secteurs en fonction de

la répartition sectorielle de l'indice et procédera à un rééquilibrage au besoin.

La Catégorie peut investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises.

En général, la Catégorie n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes IG FI.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	Série A	25 \$	79 \$	139 \$
Série B	Série B	25 \$	80 \$	140 \$
Série F	Série F	10 \$	30 \$	53 \$
Série JFAR	Série JFAR	22 \$	70 \$	123 \$
Série JSF	Série JSF	22 \$	70 \$	123 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie Actions canadiennes IG FI II \*

\* À compter du 18 juin 2021, cette Catégorie est offerte uniquement aux porteurs de titres actuels pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie, le réinvestissement des dividendes et les programmes de prélèvements automatiques aux termes de l'option d'achat sans frais d'acquisition.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 13 juillet 2015 Série B – 13 juillet 2015 Série F – 13 juillet 2015 (auparavant, série U) Série JFAR – 13 juillet 2015 Série JSF – 13 juillet 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Fidelity Investments Canada s.r.l., Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

T La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir son actif dans le Fonds d'actions canadiennes IG FI (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation canadiens. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit généralement

dans les mêmes secteurs, et environ dans les mêmes proportions, que l'indice composé plafonné S&P/TSX, sauf que le secteur immobilier sera présumé faire partie d'un groupe sectoriel au sein du secteur des services financiers. Ces placements peuvent faire partie ou non de cet indice. L'indice composé plafonné S&P/TSX est composé des plus grandes sociétés dont les titres sont les plus activement négociés à la Bourse de Toronto, et qui sont actuellement réparties en 11 secteurs, comme l'énergie ou les services financiers. Si une société représente au-delà de 10 % de la valeur de l'indice, elle est « plafonnée » à 10 %. Si un placement ne fait pas partie de l'indice, le Fonds peut décider du secteur auquel il appartient. Le Fonds examinera régulièrement la répartition de ses placements entre les secteurs en fonction de la répartition sectorielle de l'indice et procédera à un rééquilibrage au besoin.

Le Fonds peut investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

**Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**

Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes IG FI.

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la

section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série B	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série F	10 \$	31 \$	54 \$	122 \$
Série JFAR	23 \$	73 \$	127 \$	290 \$
Série JSF	23 \$	72 \$	126 \$	287 \$

**Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais***

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 août 2004 Série B - 13 août 2004 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Gestion de placements Franklin Bissett (Calgary, Alberta), membre du groupe Société de Placements Franklin Templeton (Toronto, Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer l'appréciation à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions de sociétés canadiennes de moyenne et de grande taille. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir tout son actif dans le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer l'appréciation à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions de sociétés

canadiennes de moyenne et de grande taille. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds utilise une méthode ascendante pour repérer les sociétés qui ont connu par le passé une croissance soutenue et répétée. Grâce à cette méthode, le Fonds :

- investit principalement dans des titres de participation de sociétés à moyenne et à grande capitalisation axées sur la croissance, et qui sont offerts à des prix raisonnables. Ce montant sera rajusté pour refléter l'évolution de la capitalisation boursière des marchés au fil du temps;
- peut investir dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur marchande dans des OPC gérés par le sous-conseiller en valeurs; et
- peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités, de titres du marché monétaire ou de Fonds de marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement, ou pour se protéger.

En général, la Catégorie n'investira pas plus de 50% de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**Catégorie peut être exposée au risque associé aux ordres importants** le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 22,97 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du*

risque de placement de la rubrique Renseignements propres à chacune des Catégories.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique Réinvestissement automatique des dividendes pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique Incidences fiscales.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série B	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série F	10 \$	30 \$	53 \$	120 \$
Série JFAR	23 \$	71 \$	125 \$	284 \$
Série JSF	23 \$	71 \$	125 \$	284 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II \*

\*Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 28 novembre 2011 Série B - 28 novembre 2011 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Gestion de placements Franklin Bissett (Calgary, Alberta), membre du groupe Société de Placements Franklin Templeton (Toronto, Ontario)

l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes de moyenne et de grande taille. Le Fonds utilise une méthode ascendante pour repérer les sociétés qui ont connu par le passé une croissance soutenue et répétée. Grâce à cette méthode, le Fonds :

- investit principalement dans des titres de participation de sociétés à moyenne et à grande capitalisation axées sur la croissance, et qui sont offerts à des prix raisonnables. Ce montant sera rajusté pour refléter l'évolution de la capitalisation boursière des marchés au fil du temps;
- peut investir dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur marchande dans des OPC gérés par le sous-conseiller en valeurs; et
- peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités, de titres du marché monétaire ou de Fonds de marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement, ou pour se protéger.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en titres de participation canadiens. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir tout son actif dans le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett (le « Fonds »). Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds vise à procurer

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

**Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 22,97 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de



classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série B	26 \$	81 \$	142 \$	322 \$
Série F	10 \$	30 \$	53 \$	120 \$
Série JFAR	22 \$	69 \$	122 \$	277 \$
Série JSF	22 \$	71 \$	124 \$	282 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer un revenu modéré et la croissance à long terme du capital au moyen de positions en investissements socialement responsables, principalement en actions ordinaires de sociétés canadiennes. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

Le Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer un revenu modéré et la croissance à long terme du capital en

faisant des placements socialement responsables qui respectent des critères éthiques, principalement sur les marchés boursiers canadiens. La stratégie de placement privilégie une analyse fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse ascendante des titres ainsi qu'une analyse ESG exclusive pour la prise de décisions de placement, tout en utilisant des mesures financières traditionnelles. Le Fonds adopte une approche de placement durable et met l'accent sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») en tirant parti d'approches durables, comme l'exclusion de certains secteurs d'activité, et le choix de sociétés qui sont des chefs de file en matière de facteurs ESG et de gestion des facteurs ESG. Le sous-conseiller analyse les facteurs ESG propres aux sociétés dans lesquelles le Fonds investit ou à leurs parties prenantes, comme les clients, les collectivités, les employés, l'environnement, les actionnaires et les fournisseurs. Ces facteurs ESG comprennent, notamment, les pratiques de vente durables, les investissements dans les collectivités, les cibles de zéro émission nette (la carboneutralité), la diversité des conseils d'administration et les violations des droits de la personne.

Les pratiques de vente durables visent à informer et à sensibiliser les clients. Elles sont évaluées au moyen de recherches exclusives qui tiennent compte des commentaires des clients et des controverses signalées. Les investissements dans les collectivités comprennent les dons de bienfaisance et les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et le logement abordable. Ils sont évalués à l'aide des rapports sociétaux annuels et sur la durabilité. Les cibles de zéro émission nette englobent aussi l'évaluation des mesures prises pour réduire les émissions de carbone ainsi que les investissements réalisés dans ce but. Ces données figurent habituellement dans les rapports sociétaux annuels ou sur la durabilité. La diversité des conseils d'administration tient compte de la diversité de genre, de la diversité ethnique et de la diversité des compétences au sein du conseil d'administration d'une société. L'équipe examine les documents publics des sociétés, leurs politiques, leurs cibles et leur progrès. Ces données figurent habituellement dans les

rapports sociétaux annuels ou sur la durabilité. Les violations des droits de la personne prennent en compte les efforts déployés par les sociétés pour protéger les droits de la personne et les normes du travail. L'équipe participe à des groupes de collaboration sectoriels, certains suivant les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, afin de déterminer si ses placements sont exposés à des violations des droits de la personne et des normes du travail.

Une surveillance quotidienne et un filtrage régulier des sociétés sont des composantes essentielles de cette approche de gestion active. Des examens ESG en profondeur sont menés à l'achat et tous les deux ans, tandis que des examens en profondeur ponctuels sont effectués, au besoin, en fonction de l'évolution des sociétés, notamment lorsqu'il y a des risques nouveaux ou accrus, une controverse, un changement dans la propriété ou un changement important dans les activités des sociétés. Une surveillance active et quotidienne de l'actualité est assurée afin de repérer les risques émergents touchant les sociétés qui peuvent exiger la prise de mesures rapides pour préserver la valeur des investisseurs.

Le Fonds investira dans des sociétés qui affichent des pratiques d'affaires progressistes. Le sous-conseiller établit un programme de gérance et interagit activement avec les sociétés qui sont intégrées au Fonds. Au moyen d'un dialogue direct avec les chefs d'entreprise, d'un appui aux propositions des actionnaires et du vote par procuration, le sous-conseiller participera, de manière continue, à l'avancement des facteurs ESG au sein des sociétés.

Le programme de gérance du sous-conseiller vise a) à favoriser la transparence et la responsabilité des sociétés quant aux enjeux ESG clés; b) à promouvoir une responsabilité accrue des sociétés en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; c) à optimiser la création de valeur pour les actionnaires et l'amélioration de la valeur pour les actionnaires; et d) à accélérer les répercussions positives sur les principaux thèmes de l'investissement responsable afin d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le sous-conseiller communiquera avec les sociétés en fonction des éléments suivants : a) principaux risques déterminés par les analyses sectorielles; b) importance des facteurs ESG dans la performance opérationnelle ou financière des sociétés; c) qualité ESG des sociétés, notamment des évaluations internes et des documents publics (accent mis sur les sociétés présentant des risques ESG); et d)

principaux domaines à promouvoir en fonction des thèmes et des valeurs du sous-conseiller.

Le Fonds n'investit pas dans des sociétés dont les revenus sont principalement tirés d'activités liées à l'alcool, au cannabis, au tabac, au jeu, à la pornographie ou aux systèmes d'armements critiques.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

#### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

#### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 5,74 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est le revenu avec une composante croissance.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	75 \$	131 \$	298 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie (auparavant Catégorie Entreprises québécoises IG Mackenzie)

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires et en actions privilégiées.

La Catégorie vise à atteindre cet objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer un revenu

régulier et une croissance du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées. Pour atteindre son objectif, le Fonds fait appel à un processus de sélection rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement et un potentiel de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Le Fonds investit dans des actions canadiennes qui procurent des dividendes, de même que dans des actions axées sur la croissance du capital qui ne versent pas régulièrement des dividendes, dans des fiducies de revenu et dans des débetures convertibles.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

**Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 4,79 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds Actions canadiennes IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un

historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série B	26 \$	81 \$	142 \$	324 \$
Série F	10 \$	31 \$	54 \$	122 \$
Série JFAR	23 \$	72 \$	126 \$	287 \$
Série JSF	23 \$	72 \$	127 \$	289 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à

procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle;
- des sociétés présentant de bonnes variables fondamentales, un solide bilan et une évaluation attrayante;
- des sociétés ayant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne;
- des sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont des chefs de file et servent des marchés spécialisés à fort potentiel en ayant recours à un style de placement axé sur la croissance au moyen d'actions de croissance.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés à plus grande capitalisation si la situation du marché le justifie; et
- sélectionner des placements dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le gestionnaire entend recourir à l'analyse fondamentale dans la sélection et l'évaluation des titres.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

**Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Les risques associés à cette catégorie sont décrits dans la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 16,51 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	90 \$	157 \$	357 \$
Série B	28 \$	90 \$	157 \$	357 \$
Série F	12 \$	39 \$	69 \$	156 \$
Série JFAR	26 \$	80 \$	141 \$	321 \$
Série JSF	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II \*

\* Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie investit la totalité de son actif net dans le Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie (le «

Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle;
- des sociétés présentant de bonnes variables fondamentales, un solide bilan et une évaluation attrayante;
- des sociétés ayant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne;
- des sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont des chefs de file et servent des marchés spécialisés à fort potentiel en ayant recours à un style de placement axé sur la croissance au moyen d'actions de croissance.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés à plus grande capitalisation si la situation du marché le justifie; et
- sélectionner des placements dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le gestionnaire entend recourir à l'analyse fondamentale dans la sélection et l'évaluation des titres.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement

dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents			•
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	•		
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 16,51 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	89 \$	156 \$	355 \$
Série B	28 \$	90 \$	157 \$	357 \$
Série F	12 \$	39 \$	69 \$	156 \$
Série JFAR	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série JSF	25 \$	79 \$	139 \$	316 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS CANADIENNES

## Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III \*

\*Depuis le 9 avril 2020, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

spécialisés à fort potentiel en ayant recours à un style de placement axé sur la croissance au moyen d'actions de croissance qui répondent aux critères de placement selon une analyse fondamentale.

La Catégorie peut également :

- investir dans des sociétés à plus grande capitalisation si la situation du marché le justifie; et
- sélectionner des placements dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le gestionnaire entend recourir à l'analyse fondamentale dans la sélection et l'évaluation des titres.

En général, la Catégorie n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?* du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle;
- des sociétés présentant de bonnes variables fondamentales, un solide bilan et une évaluation attrayante;
- des sociétés ayant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne;
- des sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont des chefs de file et servent des marchés

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.



Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	89 \$	156 \$	355 \$
Série B	28 \$	90 \$	157 \$	357 \$
Série F	13 \$	39 \$	69 \$	157 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	139 \$	316 \$
Série JSF	26 \$	82 \$	143 \$	326 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Catégories d'actions américaines

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II

Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III

Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie

Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II

Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam

Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II

Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T.  
Rowe Price

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Actions américaines IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 28 novembre 2011 Série B - 28 novembre 2011 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions américaines de base IG Mackenzie (le « Fonds »).

Le Fonds prévoit investir dans des actions ordinaires de sociétés établies aux États-Unis, selon une diversification par secteurs, styles de placement et capitalisations boursières. Le Fonds est composé de mandats axés sur la valeur et la croissance ainsi que d'un mandat de base qui ne privilégie aucun style de placement précis. Le Fonds peut utiliser des approches de placement fondamentales et quantitatives dans l'atteinte de son objectif.

Le Fonds investit surtout dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra

également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 14,94 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds Actions américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la

rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	36 \$	62 \$	142 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II \*

\* Depuis le 4 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés américaines. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions américaines de base IG Mackenzie (le « Fonds »).

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Pour atteindre son objectif, le Fonds prévoit investir dans des actions ordinaires de sociétés établies aux États-Unis, selon une diversification par secteurs, styles de placement et capitalisations boursières. Le Fonds est composé de mandats axés sur la valeur et la croissance ainsi que d'un

mandat de base qui ne privilégie aucun style de placement précis. Le Fonds peut utiliser des approches de placement fondamentales et quantitatives dans l'atteinte de son objectif. Le Fonds investit surtout dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 14,94 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	149 \$	339 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III \*

\*Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 18 décembre 2013 Série B - 18 décembre 2013 Série JFAR - 18 décembre 2013 Série JSF - 18 décembre 2013 Série F - 18 décembre 2013 (auparavant, série U)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions américaines de base IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie.

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Pour atteindre son objectif, le Fonds prévoit investir dans des actions ordinaires de sociétés établies aux États-Unis, selon une diversification par secteurs, styles de placement et capitalisations boursières. Le Fonds est composé de mandats axés sur la valeur et la croissance ainsi que d'un

mandat de base qui ne privilégie aucun style de placement précis. Le Fonds peut utiliser des approches de placement fondamentales et quantitatives dans l'atteinte de son objectif. Le Fonds investit surtout dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Pour des renseignements généraux sur les stratégies de placement, consultez la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?* dans le présent prospectus simplifié.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 14,94 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	36 \$	62 \$	142 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	135 \$	307 \$
Série JSF	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés américaines à moyenne capitalisation.

La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des

sociétés américaines de taille moyenne. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds recherche des sociétés qui présentent des bonnes caractéristiques de croissance, de rentabilité et de valeur boursière. La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. L'accent est aussi placé sur le paiement d'un prix raisonnable en regard de la croissance que les entreprises composant le portefeuille sont censées connaître. Le Fonds investira principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation. Il peut détenir des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des obligations d'un gouvernement ou des obligations de sociétés, au lieu de conserver des liquidités lorsque les évaluations sont jugées trop élevées. Une partie de l'actif du Fonds peut également être placée dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			●
Entreprises à petite capitalisation			●

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés à moyenne capitalisation.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 32,99 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie

a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série B	27 \$	85 \$	149 \$	339 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Pour la série JSF, Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II \*

\* À compter du 14 juin 2021, cette Catégorie est offerte uniquement aux porteurs de titres actuels pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie, le réinvestissement des dividendes et les programmes de prélèvements automatiques aux termes de l'option d'achat sans frais d'acquisition.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés américaines à moyenne capitalisation. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de

la Catégorie. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés américaines de taille moyenne. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds recherche des sociétés qui présentent des bonnes caractéristiques de croissance, de rentabilité et de valeur boursière. La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. L'accent est aussi placé sur le paiement d'un prix raisonnable en regard de la croissance que les entreprises composant le portefeuille sont censées connaître. Le Fonds investit principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation. Il peut détenir des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des obligations d'un gouvernement ou des obligations de sociétés, au lieu de conserver des liquidités lorsque les évaluations sont jugées trop élevées. Une partie de l'actif du Fonds peut également être placée dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			●
Entreprises à petite capitalisation			●

**Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?**

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie investit principalement dans des sociétés à moyenne capitalisation.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** - le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 32,99 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie



doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série B	27 \$	86 \$	151 \$	343 \$
Série F	11 \$	36 \$	63 \$	143 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	135 \$	307 \$
Série JSF	24 \$	77 \$	135 \$	307 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 28 novembre 2011 Série B - 28 novembre 2011 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Putnam Investments Canada ULC, (Toronto, Ontario) operating in Manitoba as Putnam Management; and its affiliate, The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts)

- sont dotées d'une équipe de direction solide et présentent une situation financière robuste;
- ont démontré une croissance intéressante et durable des ventes, des bénéfices et des flux de trésorerie; et
- ont des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			•
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam (le « Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie.

Le Fonds recherche la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans des titres de participation de grandes sociétés américaines qui :

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – le fonds sous-jacent a détenu jusqu'à 10,79 % de son actif net dans des actions d'Apple Inc. durant l'exercice clos le 31 mai 2022.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 22,56 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série JFAR	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II \*

\*Depuis le 8 juin 2020, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Putnam Investments

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés américaines.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investira principalement dans des titres de participation de grandes sociétés américaines qui :

- sont dotées d'une équipe de direction solide et présentent une situation financière robuste;
- ont démontré une croissance intéressante et durable des ventes, des bénéfices et des flux de trésorerie; et
- ont des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Veuillez consulter la rubrique Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle? du présent prospectus simplifié pour

obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			●
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique Quels sont les risques de placement dans un OPC?. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration –** la Catégorie a détenu jusqu'à 10,80 % de son actif net dans des actions d'Apple Inc. durant l'exercice clos le 31 mai 2022.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE

## Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions américaines
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 12 juillet 2010 Série B - 12 juillet 2010 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	T. Rowe Price (Canada), Inc. (Baltimore, Maryland)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de participation de sociétés américaines. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit dans des parts du Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price (le « Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie.

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés américaines. Le Fonds a surtout recours à une démarche de placement fondamentale ascendante axée sur une sélection active de titres et d'industries. Le Fonds a recours à une démarche fondamentale en matière de sélection de titres, qui s'appuie sur les styles de placement de valeur et de croissance. La Catégorie entend maintenir une répartition sectorielle très semblable à celle de l'indice S&P 500. Ses

placements peuvent ou non faire partie de cet indice; il est donc possible que le Fonds investisse à l'extérieur de son indice de référence. Le Fonds investira dans des sociétés dont la gestion, la situation financière et le potentiel de croissance des bénéfices à long terme ont été scrupuleusement examinés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	



	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 25,94 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	87 \$	153 \$	348 \$
Série B	28 \$	88 \$	153 \$	349 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	148 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	138 \$	313 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	309 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Catégories d'actions mondiales et internationales

Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan

Catégorie Actions européennes IG Mackenzie

Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie

Catégorie mondiale IG Mackenzie

Catégorie mondiale IG Mackenzie II

Catégorie mondiale IG Mackenzie III

Catégorie mondiale IG Mackenzie IV

Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II

Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III

Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy

Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie

Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II

Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III

Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV

Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V

Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie

Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie

Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation sur les marchés émergents partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie concentre surtout ses placements dans des actions de sociétés œuvrant sur les marchés émergents du monde entier. Par marchés émergents, on entend les pays dont le revenu par habitant est inférieur à celui des pays développés, comme le Canada.

La Catégorie peut investir dans les marchés émergents par l'intermédiaire d'autres sociétés de placement ou fonds d'investissement. L'approche par sélection des titres combine les environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale. Aucune restriction ne s'applique au montant de l'actif de la Catégorie pouvant être placé dans un pays ou une région en particulier.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents	●		
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités	•		
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

#### La Catégorie peut être exposée au risque de concentration –

la Catégorie est principalement exposée aux marchés émergents, et jusqu'à 10,35 % de son actif net était investi dans des actions de Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. durant l'exercice clos le 31 mai 2022.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du Fonds représentant 53,35 % de son actif étaient détenues

collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti et fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :

- 13,94 % par la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré;
- 16,48 % par la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance; et
- 13,36 % par la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance.

#### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de marchés émergents IG JPMorgan.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	90 \$	157 \$	357 \$
Série B	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série F	13 \$	40 \$	71 \$	161 \$
Série JFAR	26 \$	81 \$	142 \$	324 \$
Série JSF	26 \$	82 \$	143 \$	326 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions européennes IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés européennes.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie choisit principalement des placements d'après les critères suivants :

- perspectives touchant la croissance économique, l'inflation, les taux d'intérêt, la force de la devise, les bénéfices des entreprises et le niveau des cours boursiers pour chaque pays; et
- perspectives concernant la croissance des bénéfices et le niveau des cours boursiers pour des secteurs précis.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert

avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions européennes IG Mackenzie.**



## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	86 \$	151 \$	343 \$
Série B	28 \$	88 \$	153 \$	349 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	147 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	136 \$	311 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	309 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés européennes à capitalisation moyenne.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit principalement dans des sociétés européennes à capitalisation moyenne qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

La Catégorie prend ses décisions de placement à partir d'une évaluation des critères suivants :

- les bénéfiques;
- les flux de trésorerie;
- la solidité financière de la société;
- la qualité de la gestion; et
- la dynamique du secteur.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement dans des sociétés européennes à moyenne capitalisation.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	86 \$	151 \$	344 \$
Série B	28 \$	87 \$	153 \$	348 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	148 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	136 \$	309 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie mondiale IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie choisit des placements de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

La Catégorie combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, la Catégorie adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, elle met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des

dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial IG Mackenzie.

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	86 \$	151 \$	343 \$
Série B	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	147 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	135 \$	308 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	309 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie mondiale IG Mackenzie II \*

\* Depuis le 4 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 20 juillet 2007 Série B - 20 juillet 2007 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir son actif dans le Fonds mondial IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne des titres de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Il combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, le Fonds adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, il met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.



	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 40,66 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	87 \$	152 \$	346 \$
Série B	27 \$	87 \$	152 \$	346 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	147 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	311 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie mondiale IG Mackenzie III \*

\* Depuis le 8 juin 2020, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 24 octobre 2002 Série B – 24 octobre 2002 Série F – 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR – 13 juillet 2012 Série JSF – 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies à l'extérieur du Canada.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie choisit des placements de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

La Catégorie combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, la Catégorie adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, elle met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	86 \$	151 \$	343 \$
Série B	27 \$	87 \$	152 \$	346 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	147 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie mondiale IG Mackenzie IV \*

\*À compter du 18 juin 2021, cette Catégorie est offerte uniquement aux porteurs de titres actuels pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie, le réinvestissement des dividendes et les programmes de prélèvements automatiques aux termes de l'option d'achat sans frais d'acquisition.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 13 juillet 2015 Série B – 13 juillet 2015 Série F – 13 juillet 2015 (auparavant, série U) Série JFAR – 13 juillet 2015 Série JSF – 13 juillet 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir son actif dans le Fonds mondial IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant

principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne des titres de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Il combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, le Fonds adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, il met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

**Style de gestion des titres de participation**

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 40,66 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la

section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série B	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	148 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	309 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie :

- investit principalement dans des sociétés à petite capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle sur tous les marchés, sauf au Canada et aux États-Unis;
- investir dans des sociétés qui offrent des produits et services innovateurs et rentables et qui sont bien positionnées pour connaître une croissance future importante; et
- favoriser les sociétés qui ont une valeur attrayante et offrent un avantage concurrentiel (part de marché intéressante, coût peu élevé à l'échelle mondiale) et qui sont dotées de dirigeants ou de propriétaires très expérimentés.

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie peut détenir des actions de sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	•		
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie investit principalement dans des sociétés à petite capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série B	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série F	12 \$	38 \$	67 \$	153 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	139 \$	316 \$
Série JSF	25 \$	80 \$	140 \$	318 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions sur les marchés boursiers européens. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir tout son actif dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy (le « Fonds »). Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers européens. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds :

- l'équipe de gestion observe un style de placement mixte axé sur la croissance et la valeur. Bien que l'équipe cible

les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme, elle fonde principalement ses décisions de placement sur une évaluation de la valeur réelle d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse rigoureux porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société;

- l'équipe de gestion effectue des placements principalement sur des marchés européens bien établis, mais elle peut aussi investir dans des marchés européens émergents; et
- une fois que le placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme, ce qui donne habituellement lieu à une faible rotation des titres en portefeuille, à de faibles charges d'exploitation et à la réalisation reportée des gains en capital.

Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance à court terme (ayant habituellement une échéance inférieure à 365 jours) émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AA ou une note plus élevée, pourvu que le total de la dette souveraine détenue par le Fonds dans ces pays n'excède pas ces limites. Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours aux opérations de prêt,

aux mises en pension et aux prises en pension de titres pour le moment.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

#### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

#### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

#### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un

historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série B	28 \$	88 \$	154 \$	351 \$
Série F	12 \$	37 \$	66 \$	150 \$
Série JFAR	25 \$	78 \$	136 \$	311 \$
Série JSF	25 \$	79 \$	138 \$	315 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II \*

\* Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

- l'équipe de gestion observe un style de placement mixte axé sur la croissance et la valeur. Bien que l'équipe cible les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme, elle fonde principalement ses décisions de placement sur une évaluation de la valeur réelle d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse rigoureux porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société;
- l'équipe de gestion effectue des placements principalement sur des marchés européens bien établis, mais elle peut aussi investir dans des marchés européens émergents; et
- une fois que le placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme, ce qui donne habituellement lieu à une faible rotation des titres en portefeuille, à de faibles charges d'exploitation et à la réalisation reportée des gains en capital.

Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance à court terme (ayant habituellement une échéance inférieure à 365 jours) émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AA ou une note plus élevée, pourvu que le total de la dette souveraine détenue par le Fonds dans ces pays n'excède pas ces limites. Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions sur les marchés boursiers européens. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir tout son actif dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy (le « Fonds »). Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers européens. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds :

avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres pour le moment.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait**



**préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	153 \$	349 \$
Série B	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série F	12 \$	37 \$	66 \$	150 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III \*

\* Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

- l'équipe de gestion observe un style de placement mixte axé sur la croissance et la valeur. Bien que l'équipe cible les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme, elle fonde principalement ses décisions de placement sur une évaluation de la valeur réelle d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse rigoureux porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société;
- l'équipe de gestion effectue des placements principalement sur des marchés européens bien établis, mais elle peut aussi investir dans des marchés européens émergents; et
- une fois que le placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme, ce qui donne habituellement lieu à une faible rotation des titres en portefeuille, à de faibles charges d'exploitation et à la réalisation reportée des gains en capital.

Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance à court terme (ayant habituellement une échéance inférieure à 365 jours) émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AA ou une note plus élevée, pourvu que le total de la dette souveraine détenue par le Fonds dans ces pays n'excède pas ces limites. Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

**Objectif de placement**

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions sur les marchés boursiers européens. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir tout son actif dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy (le « Fonds »). Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers européens. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds :

avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres pour le moment.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

#### Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

#### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

#### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds européen IG Mackenzie Ivy.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	153 \$	349 \$
Série B	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série F	12 \$	37 \$	66 \$	150 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	137 \$	312 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement de la Catégorie :

- l'équipe de gestion des placements de la Catégorie observe un style de placement mixte axé sur la valeur et la croissance. Bien que l'équipe cible les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme, elle fonde principalement ses décisions de placement sur une évaluation de la valeur réelle d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse rigoureux porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société;
- les placements de la Catégorie ne sont pas limités géographiquement, mais excluent généralement les placements sur les marchés émergents. Sur le plan

géographique, la plus grande partie de l'actif du portefeuille de la Catégorie sera habituellement investie aux États-Unis; et

- une fois que le placement est effectué, la Catégorie se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme, ce qui donne habituellement lieu à une faible rotation des titres en portefeuille, à de faibles charges d'exploitation et à la réalisation reportée des gains en capital.

La Catégorie peut également placer une partie de son actif dans des titres à revenu fixe.

La Catégorie a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance à court terme (ayant habituellement une échéance inférieure à 365 jours) émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note « AAA » ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note « AA » ou une note plus élevée, pourvu que le total de la dette souveraine détenue par la Catégorie dans ces pays n'excède pas ces limites.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	87 \$	152 \$	347 \$
Série B	28 \$	87 \$	153 \$	348 \$
Série F	12 \$	37 \$	66 \$	150 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	138 \$	313 \$
Série JSF	25 \$	79 \$	138 \$	315 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés nord-américaines. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital ainsi que la préservation du

capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur économique et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	



	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit		●	
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés			●
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents	●		
Risque associé aux titres de participation			●
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités	●		
Risque associé au marché		●	
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille			●
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement		●	
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres			●
Risque associé aux prêts de premier rang		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 12,50 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	147 \$	334 \$
Série B	27 \$	84 \$	147 \$	334 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	138 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$
Série JSF	23 \$	74 \$	129 \$	294 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II \*

\* Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés nord-américaines. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie investit la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital

ainsi que la préservation du capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur économique et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 12,50 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III \*

\* Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 20 juillet 2006 Série B - 20 juillet 2006 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie cherche à obtenir une croissance à long terme du capital au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés nord-américaines. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (le « Fonds ») est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital ainsi que la préservation du

capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur économique et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 12,50 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	338 \$
Série B	27 \$	84 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV \*

\* Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 21 juillet 2006 Série B - 21 juillet 2006 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

visé à procurer la croissance à long terme du capital ainsi que la préservation du capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur économique et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés nord-américaines. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 12,50 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date, à l'exception de :

- 13,06 % par Maitland Trustee Limited en qualité de fiduciaire de Cutifani Family Trust.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	75 \$	131 \$	298 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V \*

\* Depuis le 8 février 2019, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en actions ordinaires de sociétés nord-américaines. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie investit la totalité de son actif net dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise

à procurer la croissance à long terme du capital ainsi que la préservation du capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur économique et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 12,50 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série B	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série JSF	24 \$	77 \$	135 \$	307 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés des pays asiatiques et des pays riverains du Pacifique, à l'exception du Japon.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie choisit ses placements en se basant sur les revenus passés et prospectifs de l'entreprise, la qualité de l'équipe de direction, la santé financière et les ratios financiers de l'entreprise.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement sur les marchés de la région Asie-Pacifique.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds international Pacifique IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.



## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	154 \$	351 \$
Série B	28 \$	89 \$	156 \$	356 \$
Série F	12 \$	39 \$	69 \$	156 \$
Série JFAR	25 \$	80 \$	140 \$	318 \$
Série JSF	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en titres de participation de sociétés asiatiques de secteurs en croissance, y compris des sociétés japonaises. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir son actif dans le Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés asiatiques de secteurs en croissance, y compris des sociétés japonaises.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds prévoit investir principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies en Asie, y compris celles établies au Japon, en adoptant un style de gestion fondé sur la sélection descendante des secteurs et la sélection ascendante des actions.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement sur les marchés de la région Asie-Pacifique.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 88,75 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-

vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série B	28 \$	89 \$	156 \$	355 \$
Série F	12 \$	39 \$	68 \$	155 \$
Série JFAR	25 \$	80 \$	140 \$	318 \$
Série JSF	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

## Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II \*

\*Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 14 août 2006 Série B - 14 août 2006 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital principalement au moyen de positions en titres de participation de sociétés asiatiques de secteurs en croissance, y compris des sociétés japonaises. Elle compte atteindre cet objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

La Catégorie devrait investir son actif dans le Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie (le « Fonds »). Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés

asiatiques de secteurs en croissance, y compris des sociétés japonaises.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds prévoit investir principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies en Asie, y compris celles établies au Japon, en adoptant un style de gestion fondé sur la sélection descendante des secteurs et la sélection ascendante des actions.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie investit principalement sur les marchés de la région Asie-Pacifique.

**La Catégorie peut également être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du fonds sous-jacent représentant 88,75 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	154 \$	351 \$
Série B	28 \$	88 \$	154 \$	351 \$
Série F	12 \$	38 \$	67 \$	153 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	138 \$	315 \$
Série JSF	25 \$	79 \$	138 \$	313 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Catégories sectorielles mondiales

Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie

Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie

Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie

Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie

Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie

Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie

Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie



## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier liées aux secteurs de la consommation de base et discrétionnaire.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit d'abord dans les secteurs offrant des produits de consommation de base et discrétionnaire comme l'automobile et les pièces d'automobile, les biens durables et le vêtement, l'industrie hôtelière, la restauration et les loisirs, les médias, le commerce de détail, l'industrie alimentaire et pharmaceutique, les aliments, les boissons, le tabac et les produits ménagers et personnels. La Catégorie investit surtout dans des actions de sociétés à grande capitalisation, mais également dans des sociétés à moyenne et à petite capitalisation.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie détenu jusqu'à 10,13 % de son actif net dans le secteur de la consommation.

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série B	28 \$	90 \$	157 \$	358 \$
Série F	13 \$	40 \$	71 \$	161 \$
Série JFAR	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série JSF	26 \$	82 \$	144 \$	327 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans les sociétés internationales à grande capitalisation du secteur des services financiers et dans les sociétés qui leur fournissent de la technologie et des services.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie concentre d'abord les placements dans les secteurs des services bancaires, de l'assurance, de la gestion de l'actif et du courtage d'actions partout dans le monde. Elle devrait également viser les sociétés de premier ordre dans leur secteur en mettant l'accent sur les sociétés à grande capitalisation.

La Catégorie peut également investir une partie de son actif dans des sociétés de services financiers à moyenne ou à petite capitalisation ou des sociétés de services de soutien qui offrent des services financiers par Internet ou par accès privé en ligne.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration –** la Catégorie investit principalement dans le secteur des services financiers.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série B	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série F	13 \$	40 \$	71 \$	161 \$
Série JFAR	26 \$	81 \$	142 \$	324 \$
Série JSF	26 \$	82 \$	143 \$	326 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés internationales actives dans la mise au point, la production et la distribution de produits et services pour le traitement ou la prévention de maladies ou d'autres problèmes d'ordre médical.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie :

- investit dans différents sous-secteurs de la santé, notamment l'industrie pharmaceutique, les fournitures et l'équipement médicaux, les services de santé et la biotechnologie;
- choisit les actions en utilisant une méthode combinée d'analyse fondamentale scientifique et quantitative;
- investit dans des actions de sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont bien établies et présentent de bonnes perspectives quant aux bénéfices; et

- investit une partie de l'actif de la Catégorie dans des actions de sociétés plus innovatrices présentant un profil de croissance plus rapide que d'autres sociétés.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie investit principalement dans le secteur des soins de santé.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.



## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série B	28 \$	90 \$	157 \$	358 \$
Série F	13 \$	40 \$	71 \$	161 \$
Série JFAR	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série JSF	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des actions ordinaires de sociétés mondiales principalement actives dans la distribution de produits et services servant à la construction d'infrastructures partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit d'abord dans des secteurs tels que les biens de production, l'approvisionnement et les services commerciaux, les transports, les services de télécommunications et les services publics. La Catégorie investit surtout dans des actions de sociétés à grande capitalisation, mais également dans des sociétés à moyenne et à petite capitalisation.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie investit principalement dans les secteurs des produits et services liés aux infrastructures.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	29 \$	91 \$	159 \$	362 \$
Série B	29 \$	91 \$	159 \$	362 \$
Série C	13 \$	41 \$	71 \$	162 \$
Série F	26 \$	82 \$	144 \$	329 \$
Série JFAR	26 \$	82 \$	144 \$	327 \$
Série JSF	29 \$	91 \$	159 \$	362 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier actives dans le secteur des ressources naturelles ou de sociétés qui fournissent des biens et des services à ce secteur.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie :

- investit principalement dans les secteurs de l'énergie et des matériaux, qui comprennent les sous-secteurs suivants :
  - les équipements et les services dédiés à l'énergie,
  - le pétrole et le gaz,
  - les produits chimiques,
  - les matériaux de construction,
  - les métaux et l'exploitation minière, et
  - le papier et les produits forestiers;
- adopte une méthode qui repose sur des recherches approfondies et une analyse fondamentale intégrant à la

fois des perspectives en placement quantitatives et qualitatives;

- tire profit du prix des marchandises et met l'accent sur le secteur des ressources naturelles ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans; et
- assure une diversification géographique et sectorielle adéquate et investit à long terme. La Catégorie surveille les modifications en ce qui a trait aux données fondamentales des sociétés.

Dans l'ensemble, la Catégorie maintient un portefeuille composé de sociétés à faible et à forte capitalisations, diversifié selon les marchandises et les pays. La Catégorie peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs directement dans des métaux précieux comme l'or, l'argent ou le platine.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises	●		
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** - la Catégorie investit principalement dans les secteurs des ressources naturelles.

**Qui devrait investir dans cette Catégorie?**  
**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	26 \$	83 \$	146 \$	333 \$
Série B	27 \$	84 \$	148 \$	336 \$
Série F	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 28 juillet 2008 Série B - 28 juillet 2008 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier actives dans le secteur des métaux précieux. La Catégorie peut également investir directement ou indirectement dans les métaux précieux.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit principalement dans des titres de participation de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de métaux précieux, et de sociétés qui fournissent des biens et services au secteur des métaux précieux. La Catégorie peut également investir dans d'autres titres liés au secteur, tels que des bons de souscription de métaux précieux et des titres à revenu fixe convertibles en titres relatifs aux métaux précieux. La Catégorie peut investir plus de 10 % de son actif, directement ou indirectement, dans des métaux précieux. La Catégorie

essaie de minimiser le risque en diversifiant par pays, secteurs et titres.

La Catégorie a reçu l'autorisation des organismes de réglementation d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans les métaux précieux, notamment l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium, et dans les certificats relatifs à ces métaux précieux. Elle peut aussi acheter et vendre des marchandises qui consistent en de tels métaux précieux, pourvu que :

- les certificats d'or, d'argent, de platine, de palladium et de rhodium soient émis par un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (aux fins de cette autorisation, toute banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques (Canada) est considérée comme un émetteur approuvé de ces certificats); et
- la Catégorie n'achète pas de certificats d'un émetteur si, à la suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, sera investi dans des titres et des certificats de cet émetteur.

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la rubrique Dispense d'application du Règlement 81-102 de la notice annuelle.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			●
Entreprises à moyenne capitalisation			●
Entreprises à petite capitalisation			●



## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises	●		
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

**La Catégorie peut être exposée au risque de concentration** – la Catégorie a détenu jusqu'à 10,28 % de son actif net dans le secteur des métaux précieux.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	149 \$	339 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	11 \$	36 \$	63 \$	144 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## CATÉGORIES SECTORIELLES MONDIALES

## Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Sectorielle mondiale
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 24 octobre 2002 Série B - 24 octobre 2002 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série JFAR - 13 juillet 2012 Série JSF - 13 juillet 2012
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés du monde entier qui développent ou exploitent la science ou la technologie.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investit dans des sociétés axées sur la science ou la technologie, notamment celles qui sont actives dans les domaines suivants :

- logiciels et services Internet;
- équipement de communication;
- ordinateurs et périphériques;
- équipement et instruments électroniques; et
- semiconducteurs et équipement pour les semiconducteurs.

La Catégorie utilise une approche axée sur la croissance qui :

- compare le cours de l'action d'une société avec les bénéfices et les flux de trésorerie de celle-ci;

- s'intéresse à l'équipe de direction de la société;
- évalue le potentiel de croissance de la société; et
- détermine si la société fonctionne dans un marché ample, à forte croissance.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales et la section Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

La Catégorie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			•
Entreprises à moyenne capitalisation			•
Entreprises à petite capitalisation			•

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration	•		
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne à élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	29 \$	90 \$	159 \$	361 \$
Série B	29 \$	90 \$	159 \$	361 \$
Série F	13 \$	40 \$	70 \$	160 \$
Série JFAR	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série JSF	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Portefeuilles Patrimoine IG : Catégories Portefeuilles fondamentaux IG

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II

Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série FT - 12 juillet 2013 (auparavant série TU) Série TFAR - 13 juillet 2009 Série TSF - 13 juillet 2009 Série JFAR - 12 juillet 2013 Série JSF - 12 juillet 2013 Série TJFAR - 12 juillet 2013 Série TJSF - 12 juillet 2013
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\*Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à atteindre un équilibre entre la croissance à long terme du capital et une diversification des titres à revenu fixe en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux actions ou aux titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposée à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, elle maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Range
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	20 % à 50 %
Actions	50 % à 70 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, la Catégorie peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents. La Catégorie peut aussi investir dans des OPC alternatifs.

La Catégorie peut investir certains fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Équilibré.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.



Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	26 \$	83 \$	146 \$	331 \$
Série B	26 \$	83 \$	146 \$	333 \$
Série F	11 \$	34 \$	60 \$	137 \$
Série FT	11 \$	34 \$	60 \$	137 \$
Série JFAR	24 \$	75 \$	131 \$	298 \$
Série JSF	24 \$	74 \$	130 \$	297 \$
Série TFAR	26 \$	83 \$	146 \$	333 \$
Série TSF	26 \$	83 \$	145 \$	330 \$
Série TJFAR	24 \$	75 \$	131 \$	298 \$
Série TJSF	23 \$	73 \$	127 \$	290 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série FT - 12 juillet 2013 (auparavant série TU) Série TFAR - 13 juillet 2009 Série TSF - 13 juillet 2009 Série JFAR - 12 juillet 2013 Série JSF - 12 juillet 2013 Série TJFAR - 12 juillet 2013 Série TJSF - 12 juillet 2013
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\*Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent sur les marchés boursiers. La Catégorie investit également dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposée à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, elle maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	5 % à 35 %
Actions	65 % à 85 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, la Catégorie peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du*

risque de placement de la rubrique Renseignements propres à chacune des Catégories.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique Réinvestissement automatique des dividendes pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté pendant l'année, ou on pourrait mettre fin à ces distributions, si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt du Portefeuille. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique Incidences fiscales.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	85 \$	149 \$	339 \$
Série B	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série F	12 \$	37 \$	64 \$	146 \$
Série FT	12 \$	37 \$	64 \$	146 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$
Série JSF	24 \$	77 \$	134 \$	306 \$
Série TFAR	27 \$	86 \$	151 \$	343 \$
Série TSF	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série TJFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série TJSF	24 \$	75 \$	131 \$	299 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

**PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG**

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II \*

\*Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

### Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série FT - 12 juillet 2013 (auparavant série TU) Série TFAR - 13 juillet 2009 Série TSF - 13 juillet 2009 Série JFAR - 12 juillet 2013 Série JSF - 12 juillet 2013 Série TJFAR - 12 juillet 2013 Série TJSF - 12 juillet 2013
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\*\*Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

### Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

#### Objectif de placement

La Catégorie prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

La Catégorie investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. La Catégorie procurera également une exposition aux titres à revenu fixe et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

#### Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposée à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, elle maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	5 % à 35 %
Actions	65 % à 85 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, la Catégorie peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital; et

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

### Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	86 \$	150 \$	342 \$
Série B	27 \$	86 \$	151 \$	344 \$
Série F	12 \$	37 \$	65 \$	147 \$
Série FT	12 \$	37 \$	64 \$	146 \$
Série JFAR	24 \$	77 \$	135 \$	308 \$
Série JSF	25 \$	78 \$	136 \$	311 \$
Série TFAR	27 \$	86 \$	150 \$	342 \$
Série TSF	27 \$	85 \$	150 \$	340 \$
Série TJFAR	24 \$	77 \$	135 \$	307 \$
Série TJSF	25 \$	79 \$	138 \$	313 \$

Pour les séries F et FT, Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Global Actions
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série FT – 7 janvier 2019 (auparavant série TU) Série JFAR - 12 juillet 2013 Série JSF - 12 juillet 2013 Série TFAR - 7 janvier 2019 Série TSF - 7 janvier 2019 Série TJFAR - 7 janvier 2019 Série TJSF – 7 janvier 2019
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\*Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent sur les marchés boursiers.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation, ou y est exposée, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents axés sur les actions ou directement dans des titres de participation. Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière ou les devises.

La Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif.

Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de la Catégorie devrait être supérieur à 70 %. (Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* et la section *Quels types de placements la Catégorie fait-elle?*)

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●



	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Croissance.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est

approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série B	28 \$	89 \$	155 \$	353 \$
Série F	12 \$	39 \$	69 \$	156 \$
Série FT	12 \$	38 \$	67 \$	152 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série JSF	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série TFAR	28 \$	90 \$	157 \$	358 \$
Série TSF	28 \$	88 \$	154 \$	351 \$
Série Tc	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série TJFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série TJSF	26 \$	82 \$	144 \$	327 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

**PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG**

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II \*

\*Depuis le 8 septembre 2017, cette Catégorie est offerte uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de cette Catégorie par les porteurs de titres actuels.

### Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Global Actions
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A - 13 juillet 2009 Série B - 13 juillet 2009 Série F - 12 juillet 2013 (auparavant, série U) Série FT – 7 janvier 2019 (auparavant, série FT) Série JFAR - 12 juillet 2013 Série JSF - 12 juillet 2013 Série TFAR - 7 janvier 2019 Série TSF - 7 janvier 2019 Série TJFAR - 7 janvier 2019 Série TJSF – 7 janvier 2019
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\*Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

### Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

#### Objectif de placement

La Catégorie prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

La Catégorie investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. La Catégorie pourrait également procurer une exposition à d'autres catégories d'actif.

#### Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation, ou y est exposée, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents axés sur les actions ou directement dans des titres de participation. Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière ou les devises.

La Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif.

Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

### Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Croissance.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité moyenne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est l'appréciation du capital; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est

approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série B	28 \$	88 \$	155 \$	352 \$
Série F	12 \$	39 \$	69 \$	156 \$
Série FT	13 \$	40 \$	71 \$	161 \$
Série JFAR	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série JSF	25 \$	80 \$	140 \$	320 \$
Série TFAR	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série TSF	29 \$	90 \$	158 \$	360 \$
Série TJFAR	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$
Série TJSF	24 \$	76 \$	133 \$	303 \$

Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent.

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES FONDAMENTAUX IG

## Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 19 janvier 2015 Série B – 19 janvier 2015 Série F – 19 janvier 2015 (auparavant, série U) Série FT – 19 janvier 2015 (auparavant série TU) Série TFAR – 19 janvier 2015 Série TSF – 19 janvier 2015 Série JFAR – 19 janvier 2015 Série JSF – 19 janvier 2015 Série TJFAR – 19 janvier 2015 Série TJSF – 19 janvier 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

\* Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer une diversification des titres à revenu fixe et une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux actions ou aux titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposée à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, elle maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe	30 à 60 %
Actions	40 à 60 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif de la Catégorie entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque associé aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque associé aux liquidités		•	
Risque associé au marché	•		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé		•	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

### Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

La Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital et une exposition à des placements à revenu fixe; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement.

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série B	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série F	10 \$	31 \$	54 \$	122 \$
Série FT	10 \$	31 \$	54 \$	122 \$
Série JFAR	23 \$	71 \$	125 \$	284 \$
Série JSF	23 \$	71 \$	125 \$	285 \$
Série TFAR	26 \$	81 \$	142 \$	324 \$
Série TSF	25 \$	79 \$	139 \$	317 \$
Série TJFAR	23 \$	73 \$	127 \$	290 \$
Série TJSF	22 \$	69 \$	121 \$	275 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.



## Portefeuilles Patrimoine IG : Catégories Portefeuilles à risque géré IG

Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG

Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES À RISQUE GÉRÉ IG

# Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG

### Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 13 juillet 2015 Série B – 13 juillet 2015 Série F – 13 juillet 2015 (auparavant, série U) Série FT – 13 juillet 2015 (auparavant série TU) Série TFAR – 13 juillet 2015 Série TSF – 13 juillet 2015 Série JFAR – 13 juillet 2015 Série JSF – 13 juillet 2015 Série TJFAR – 13 juillet 2015 Série TJSF – 13 juillet 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

\* Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

### Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

#### Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer l'appréciation à long terme du capital et une diversification des titres à revenu fixe au moyen de positions en titres de participation et en titres à revenu fixe. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant presque tout son actif dans le Portefeuille équilibré à risque géré IG (le « Portefeuille sous-jacent ») ou d'autres fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investira principalement dans le Portefeuille sous-jacent.

Le Portefeuille sous-jacent investit dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres,

en mettant l'accent sur la gestion des rendements ajustés en fonction du risque. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	10 % à 50 %
Actions	50 % à 80 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, La Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille sous-jacent ou la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

La Catégorie a obtenu une dispense d'application du Règlement à l'égard de certaines règles visant les fonds de fonds pour lui permettre d'acheter des titres du Portefeuille sous-jacent lorsque celui-ci détient, directement ou indirectement, 10 % ou plus de titres de fonds sous-jacents. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Portefeuille sous-jacent pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent également détenir une partie de leur actif sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de titres du marché monétaire ou de Fonds de marché monétaire, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent investir la totalité de leur actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais entre la Catégorie, le Portefeuille sous-jacent et les fonds sous-jacents du Portefeuille sous-jacent ou de la Catégorie.

Les services de gestion de portefeuille devraient être offerts : i) à la Catégorie Portefeuille à risque géré IG quant à la décision d'investir dans le Portefeuille sous-jacent correspondant ou directement dans d'autres fonds sous-jacents; ii) au Portefeuille sous-jacent quant à la sélection des fonds sous-jacents; et iii) au fonds sous-jacent applicable quant à l'achat ou à la vente des titres du portefeuille et d'autres actifs détenus par ce fonds sous-jacent.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie ou du Portefeuille sous-jacent de la manière la plus apte à leur permettre d'atteindre leurs objectifs de placement généraux et d'améliorer leurs rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB	●		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du Portefeuille sous-jacent représentant 15,82 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun autre porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Portefeuille sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille équilibré à risque géré IG.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance avec une exposition à des placements à revenu fixe; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement.

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez

vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	147 \$	335 \$
Série B	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série FT	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$
Série TFAR	26 \$	83 \$	146 \$	333 \$
Série TSF	26 \$	83 \$	146 \$	331 \$
Série TJFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série TJSF	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES À RISQUE GÉRÉ IG

## Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 13 juillet 2015 Série B – 13 juillet 2015 Série F – 13 juillet 2015 (auparavant, série U) Série FT – 13 juillet 2015 (auparavant série TU) Série TFAR – 13 juillet 2015 Série TSF – 13 juillet 2015 Série JFAR – 13 juillet 2015 Série JSF – 13 juillet 2015 Série TJFAR – 13 juillet 2015 Série TJSF – 13 juillet 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

\* Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer la croissance à long terme du capital au moyen de positions en titres de participation. Elle est également exposée en partie aux titres à revenu fixe. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant presque tout son actif dans le Portefeuille accent croissance à risque géré IG (le « Portefeuille sous-jacent ») ou d'autres fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investira principalement dans le Portefeuille sous-jacent.

Le Portefeuille sous-jacent investit dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans des titres,

en mettant l'accent sur la gestion des rendements ajustés en fonction du risque. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	5 % à 40 %
Actions	60 % à 90 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille sous-jacent ou la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

La Catégorie a obtenu une dispense d'application du Règlement à l'égard de certaines règles visant les fonds de fonds pour lui permettre d'acheter des titres du Portefeuille sous-jacent lorsque celui-ci détient, directement ou indirectement, 10 % ou plus de titres de fonds sous-jacents. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Portefeuille sous-jacent pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent également détenir une partie de leur actif sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de titres du marché monétaire ou de Fonds de marché monétaire, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent investir la totalité de leur actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais entre la Catégorie, le Portefeuille sous-jacent et les fonds sous-jacents du Portefeuille sous-jacent ou de la Catégorie.

Les services de gestion de portefeuille devraient être offerts : i) à la Catégorie Portefeuille à risque géré IG quant à la décision d'investir dans le Portefeuille sous-jacent correspondant ou directement dans d'autres fonds sous-jacents; ii) au Portefeuille sous-jacent quant à la sélection des fonds sous-jacents; et iii) au fonds sous-jacent applicable quant à l'achat ou à la vente des titres du portefeuille et d'autres actifs détenus par ce fonds sous-jacent.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie ou du Portefeuille sous-jacent de la manière la plus apte à leur permettre d'atteindre leurs objectifs de placement généraux et d'améliorer leurs rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*.

Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du Portefeuille sous-jacent représentant 16,63 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun autre porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Portefeuille sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille accent croissance à risque géré IG.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement.

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez

vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	27 \$	84 \$	147 \$	335 \$
Série B	27 \$	85 \$	148 \$	338 \$
Série F	11 \$	35 \$	62 \$	141 \$
Série FT	11 \$	35 \$	61 \$	139 \$
Série JFAR	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$
Série JSF	24 \$	76 \$	133 \$	302 \$
Série TFAR	26 \$	83 \$	146 \$	333 \$
Série TSF	26 \$	83 \$	146 \$	331 \$
Série TJFAR	24 \$	76 \$	134 \$	304 \$
Série TJSF	24 \$	75 \$	132 \$	300 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : CATÉGORIES PORTEFEUILLES À RISQUE GÉRÉ IG

## Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG

## Détail de la Catégorie

Type de catégorie	Équilibrée
Nature des titres offerts	Actions d'OPC
Date de création	Série A – 13 juillet 2015 Série B – 13 juillet 2015 Série F – 13 juillet 2015 (auparavant, série U) Série FT – 13 juillet 2015 (auparavant série TU) Série TFAR – 13 juillet 2015 Série TSF – 13 juillet 2015 Série JFAR – 13 juillet 2015 Série JSF – 13 juillet 2015 Série TJFAR – 13 juillet 2015 Série TJSF – 13 juillet 2015
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

\* Cette Catégorie n'accepte pas de placements dans les séries à distribution fixe par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements la Catégorie fait-elle?

## Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer une diversification des titres à revenu fixe et un potentiel d'appréciation à long terme du capital au moyen de positions en titres de participation et en titres à revenu fixe. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant presque tout son actif dans le Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG (le « Portefeuille sous-jacent ») ou d'autres fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

## Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie investira principalement dans le Portefeuille sous-jacent.

Le Portefeuille sous-jacent investit principalement dans des titres de participation ainsi que des titres à revenu fixe et des biens immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou directement dans

des titres, en mettant l'accent sur la gestion des rendements ajustés en fonction du risque. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des biens immobiliers ainsi qu'à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchettes
Titres à revenu fixe et biens immobiliers	20 % à 60 %
Actions	40 % à 70 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le rendement, le type de crédit, la durée ou les devises.

En plus de ses expositions à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, la Catégorie peut également investir dans d'autres catégories d'actif. La Catégorie est autorisée par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille sous-jacent ou la Catégorie dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent ont obtenu une dispense d'application du Règlement à l'égard de certaines règles visant les fonds de fonds pour leur permettre d'acheter des titres du Portefeuille sous-jacent lorsque celui-ci détient, directement ou indirectement, 10 % ou plus de titres de fonds sous-jacents. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Portefeuille sous-jacent pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent également détenir une partie de leur actif sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de titres du marché monétaire ou de Fonds de marché monétaire, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.



La Catégorie et le Portefeuille sous-jacent peuvent investir la totalité de leur actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais entre la Catégorie, le Portefeuille sous-jacent et les fonds sous-jacents du Portefeuille sous-jacent ou de la Catégorie.

Les services de gestion de portefeuille devraient être offerts : i) à la Catégorie Portefeuille à risque géré IG quant à la décision d'investir dans le Portefeuille sous-jacent correspondant ou directement dans d'autres fonds sous-jacents; ii) au Portefeuille sous-jacent quant à la sélection des fonds sous-jacents; et iii) au fonds sous-jacent applicable quant à l'achat ou à la vente des titres du portefeuille et d'autres actifs détenus par ce fonds sous-jacent.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement de la Catégorie ou du Portefeuille sous-jacent de la manière la plus apte à leur permettre d'atteindre leurs objectifs de placement généraux et d'améliorer leurs rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans la Catégorie?

Les risques associés à cette catégorie sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés à la Catégorie.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque associé aux liquidités		●	
Risque associé au marché	●		
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la société		●	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux fonds de taille modeste et aux nouveaux fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

**La Catégorie peut être exposée au risque associé aux opérations importantes** – le 31 mai 2022, des parts du Portefeuille sous-jacent représentant 24,31 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds d'IG

Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti ou fonds distincts IG/CV, mais aucun autre porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Portefeuille sous-jacent à cette date.

## Qui devrait investir dans cette Catégorie?

**Cette Catégorie n'est pas recommandée pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG.**

Avant d'investir dans un OPC, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de cette Catégorie doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de la Catégorie, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Si la Catégorie compte un historique de rendement de moins de 10 ans, ses rendements sont complétés par ceux d'un indice de référence ou d'un fonds de référence afin d'en calculer l'écart-type sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité faible à moyenne, compte tenu de sa volatilité prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de placement* de la rubrique *Renseignements propres à chacune des Catégories*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est une exposition à des placements à revenu fixe avec une composante croissance; et
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un seul placement

**À noter :** Vous pourriez investir dans les séries à distribution fixe de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

## Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Veuillez vous reporter à la

rubrique *Réinvestissement automatique des dividendes* pour de plus amples renseignements.

Les distributions de remboursement de capital pour les séries à distribution fixe seront versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller IG pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des séries à distribution fixe. Les distributions de remboursement de capital vous sont automatiquement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties.

Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales du versement de dividendes et des distributions de remboursement de capital, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

## Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par chacune des séries de la Catégorie par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la rubrique *Frais de la Catégorie pris en charge indirectement par les investisseurs* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées :

	Frais payés			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Série A	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série B	26 \$	82 \$	143 \$	326 \$
Série F	10 \$	32 \$	57 \$	129 \$
Série FT	10 \$	33 \$	57 \$	130 \$
Série JFAR	23 \$	73 \$	128 \$	291 \$
Série JSF	23 \$	73 \$	127 \$	290 \$
Série TFAR	26 \$	83 \$	145 \$	330 \$
Série TSF	26 \$	81 \$	143 \$	325 \$
Série TJFAR	23 \$	73 \$	128 \$	291 \$
Série TJSF	23 \$	74 \$	129 \$	294 \$

Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Renseignements supplémentaires

### Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié :

Les **Fonds équilibrés** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
- Fonds de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
- Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie; et
- Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie.

Un **jour ouvrable** désigne toute journée où un Fonds exerce ses activités et accepte des ordres d'achat et de vente de parts.

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs mobilières ou un établissement financier) avec laquelle un OPC participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

Les **titres avec frais d'acquisition reportés** ou **FAR** désignent les parts d'un Fonds que vous avez déjà achetées et qui pourraient être assujetties à des frais de rachat au moment de la vente (sauf si vous les transférez vers un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine). Cette option est offerte pour les placements effectués avant le 1er janvier 2017 et, pour les placements effectués dans le cadre d'un programme de

prélèvements automatiques (PPA) établi avant cette date, jusqu'au 30 juin 2017.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier, par exemple :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un OPC d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;
- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un OPC soit à acheter ou à vendre un titre ou des marchandises à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser à l'OPC toute augmentation de la valeur du contrat, ou l'OPC devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un OPC convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un OPC convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, et les swaps sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un OPC contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note A (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'une société affiliée; qu'aucune autre agence de notation désignée ou société affiliée n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ou société affiliée n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Les **distributions** sont des sommes que les fiducies d'investissement à participation unitaire versent aux porteurs de parts. Les fiducies d'investissement à participation unitaire peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts, ou d'autres formes de revenus de leurs placements. Il peut également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsqu'une fiducie

d'investissement à participation unitaire vous verse un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des distributions.

Une **opération à court terme excessive** désigne une combinaison de souscriptions et de rachats de titres (y compris les échanges de titres entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les **séries à distribution fixe** désignent l'une ou l'ensemble des séries suivantes :

- Série FT
- Série TFAR
- Série TSF
- Série TC
- Série TJFAR, et
- Série TSF.

Le ou les **Fonds** désignent un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

**GES** signifie gaz à effet de serre.

Les **subventions** ou les **bons gouvernementaux** désignent toute cotisation provenant de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité ou du Bon canadien pour l'épargne-invalidité du gouvernement du Canada ou de toute subvention ou obligation provinciale (bien qu'il n'existe actuellement aucun programme de ce genre).

Le **régime collectif** désigne un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt dont le promoteur est un employeur, un syndicat ou une association officielle et qui regroupe au moins cinq participants, et est administré par un fiduciaire qui est une société du même groupe qu'IG Gestion de patrimoine.

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/CV » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Le **ménage** comprend les personnes qui habitent dans la même résidence principale et ont, généralement, le même conseiller IG. Vous pouvez choisir d'y inclure, de la façon prescrite par les placeurs principaux, d'autres personnes et,

dans certains cas, des sociétés et des fondations. Le placeur principal peut, à son entière discrétion, refuser d'inclure un compte dans un ménage et se réserve le droit de modifier les exigences relatives à l'inclusion dans un ménage ou d'y renoncer. Il vous incombe entièrement d'informer votre conseiller IG de toutes les personnes et de tous les comptes que vous souhaitez inclure actuellement ou ultérieurement dans votre ménage.

Les **placements du ménage**, aux fins de la détermination de l'admissibilité aux séries, incluent tous les placements dans des Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus par votre ménage dans des comptes auprès de VMGI ou de SFGI, ainsi que les placements dans des FPG et des fonds distincts IG/CV. Les placements du ménage sont calculés selon la valeur de vos placements admissibles en dollars canadiens (y compris vos placements admissibles détenus dans des comptes en dollars américains).

Les **fonds distincts IG/CL** désignent la famille de fonds distincts appelés « fonds distincts IG/CL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Les **Portefeuilles Action climat IG** désignent l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Les **Fonds de revenu** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
- Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie
- Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie
- Fonds de revenu IG Mackenzie
- Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie

- Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
- Fonds américain à revenu élevé IG Putnam, et
- Portefeuille Pilier Investors

**IG Gestion de patrimoine, nous, notre et nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, les conseillers en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne un conseiller IG de qui vous achetez vos parts.

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les fiducies d'investissement à participation unitaire et les Catégories, y compris les Fonds de la famille ProfILMC et tout autre organisme de placement collectif dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur, qui est distribué par l'entremise de votre conseiller IG. Les Portefeuilles Patrimoine IG désignent les Portefeuilles suivants :

- Portefeuilles Action climat IG
- Portefeuilles fondamentaux IG
- Catégories Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à croissance gérés IG
- Portefeuilles à risque géré IG
- Catégories Portefeuilles à risque géré IG, et
- Portefeuilles à versements gérés IG

Les **Portefeuilles d'IG Gestion de patrimoine**, les **Portefeuilles** ou les **fonds de type portefeuille** désignent un ou plusieurs des Portefeuilles Patrimoine IG, soit un ou plusieurs des Portefeuilles suivants :

Les **Portefeuilles Action climat IG** désignent l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Les **Portefeuilles fondamentaux IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille fondamental IG – Équilibré
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Revenu

- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Accent revenu, et
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Les **Portefeuilles à croissance gérés IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille à croissance géré IG – Actions canadiennes
- Portefeuille à croissance géré IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuille à croissance géré IG – Actions mondiales
- Portefeuille à croissance géré IG – Équilibré mondial d'actions, et
- Portefeuille à croissance géré IG – Équilibré mondial neutre

Les **Portefeuilles à versements gérés IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG, et
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG

Les **Portefeuilles à risque géré IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent croissance à risque géré IG
- Portefeuille équilibré à risque géré IG; et
- Portefeuille accent revenu à risque géré IG

Une **opération à court terme inappropriée** est une combinaison de souscriptions et de rachats de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un OPC d'acquérir ou de vendre ses placements à une juste valeur marchande.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **Fonds de marché monétaire** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie, et
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102, un règlement qui régit les placements et l'administration des OPC.

La **VL** désigne la valeur liquidative.

L'option d'achat **sans frais** ou **SF** renvoie à l'absence de frais d'acquisition de parts ou d'actions et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts ou actions sont vendues; Par ailleurs, d'autres frais s'appliquent. Cette option est offerte pour les placements acquis selon l'option d'achat SF.

Un **placement détenu à titre de prête-nom** désigne un placement inscrit au nom du placeur principal concerné ou de ses fournisseurs de service, pour le compte de l'investisseur qui est le propriétaire véritable du placement.

Une **série non offerte au détail** désigne les parts qui peuvent être offertes à l'occasion sans prospectus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine aux fins de placement par des Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres investisseurs institutionnels, y compris les parts de série P offertes par certains Fonds.

Le **conseiller en valeurs** désigne l'une ou l'autre des sociétés suivantes, ou les deux (selon le contexte) :

- Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (« SGIIG »); et
- Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande) (« MIEL »).

Les **fonds de type portefeuille** ou **Portefeuilles** désignent un ou plusieurs des Portefeuilles d'IG Gestion de patrimoine suivants qui sont structurés comme des fiducies de fonds commun de placement :

- Portefeuilles Action climat IG
- Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à versements gérés IG
- Portefeuilles à croissance gérés IG, et
- Portefeuilles à risque géré IG

Le **taux de rotation des titres en portefeuille** désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui

correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Le **promoteur** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **Fonds de série REEI** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à versements gérés IG; et
- Fonds de revenu REEI

Les **Fonds de revenu REEI** désignent un ou tous les Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie, et
- Portefeuille Pilier Investors

La **série REEI** désigne les parts offertes au détail par les Fonds de série REEI aux acheteurs qui sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées en vertu de la Loi de l'impôt. Les séries REEI offertes sont les suivantes :

- Série A-REEI et série JFAR-REEI (option d'achat avec FAR);
- Série B-REEI et série JSF-REEI (option d'achat SF); et
- Parts d'OPC de série REEI (offertes par les Fonds de revenu REEI selon les options d'achat avec FAR et SF).

Un **fonds de référence** désigne un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui compte un historique de rendement de 10 ans, lequel est utilisé pour calculer le niveau de risque de placement d'un Fonds semblable.

Un **indice de référence** ou des **indices de référence** désignent le ou les indices servant à estimer raisonnablement l'écart-type d'un Fonds dont l'historique de rendement est de moins de 10 ans (ou dans le cas d'un nouveau Fond, un indice dont l'écart-type raisonnablement prévisible constituerait une approximation raisonnable), et désigne un ou plusieurs indices suivants :

- **Indice mondial de rendement total des obligations de premier ordre FTSE (\$ CA)** : L'indice mondial de rendement total des obligations de premier ordre FTSE (\$ CA) est une mesure générale des marchés mondiaux des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

- **Indice de rendement total des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada :** L'indice de rendement total des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada évalue le rendement des bons du Trésor à 91 jours émis et garantis par le gouvernement du Canada.
- **Indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada :** L'indice obligataire universel de rendement total FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.
- **Indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA) :** L'indice de rendement total ICE BofA Merrill Lynch du marché mondial en général (couvert en \$ CA) suit le rendement de titres de créance publics de bonne qualité émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.
- **Indice de rendement total MSCI Monde tous pays (net, \$ CA) :** L'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, \$ CA) vise à représenter le rendement de l'ensemble des occasions qu'offrent les actions à moyenne et à grande capitalisation de 23 marchés développés et 24 marchés émergents.
- **L'indice de rendement total MSCI EAEO (net, \$ CA) :** L'indice de rendement total MSCI EAEO (net, \$ CA) est un indice pondéré de capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant conçu pour mesurer le rendement boursier de marchés développés, excluant les États-Unis et le Canada.
- **Indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) :** L'indice de rendement total MSCI Monde (net, \$ CA) mesure le rendement de 23 marchés développés à l'échelle mondiale.
- **Indice de rendement total S&P 500 (\$ CA) :** L'indice de rendement total S&P 500 (\$ CA) est une mesure générale du rendement des marchés boursiers aux États-Unis.
- **Indice de rendement total des titres à petite capitalisation S&P/TSX :** L'indice de rendement total S&P/TSX petite capitalisation est un indice investissable pour le segment des titres à petite capitalisation du marché boursier canadien. Rajusté en fonction du flottant et pondéré en fonction de la capitalisation boursière, l'indice a été développé avec la participation de l'industrie comme étant l'indice de référence idéal pour ceux qui

investissent dans des actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

- **Indice composé de rendement total S&P/TSX :** L'indice composé de rendement total S&P/TSX est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.
- **Indice de rendement total complémentaire S&P/TSX :** L'indice de rendement total complémentaire S&P/TSX contient les titres de participation qui, selon la capitalisation boursière, sont émis par des entreprises de petite et moyenne capitalisation inscrites à la Bourse de Toronto, et sélectionnés par S&P en tenant compte de sa classification sectorielle et des lignes directrices pour l'évaluation de la capitalisation de l'émetteur, des liquidités et des paramètres fondamentaux. L'indice est composé de tous les constituants de l'indice composé S&P/TSX qui ne font pas partie de l'indice S&P/TSX 60.
- **Indice de rendement total S&P/LSTA des prêts à effet de levier (couvert en \$ CA) L'indice de rendement total S&P/LSTA des prêts à effet de levier (couvert en \$ CA) :** est un indice général qui vise à refléter le rendement des facilités de crédit en dollars américains sur le marché des prêts à effet de levier. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et régimes enregistrés similaires, notamment :
  - compte de retraite immobilisé (CRI);
  - régime d'épargne immobilisé restreint (REIR); et
  - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé).
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, notamment :
- fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI);
- fonds de revenu viager (FRV);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- fonds de revenu viager restreint (FRVR).
  - Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);

- Régime enregistré d'épargne-études (REEE);<sup>8</sup>
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI);<sup>8</sup>
- REER collectif; et
- CELI collectif.<sup>8</sup>

Le **régime de revenu enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Les FRV, les FRRI, les FRRP et les FRVR sont des exemples de régime de revenu enregistré.

Le **Règlement** désigne le Règlement de la Loi de l'impôt.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des titres des Fonds au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie d'un compte détenu à titre de prête-nom.

Un **échange planifié** est un transfert effectué au moyen d'une opération automatique qui consiste à déplacer de l'argent d'un fonds dans un autre fonds du même compte. Les deux fonds doivent appartenir à la même société émettrice de fonds et être détenus dans un compte à titre de prête-nom.

Les **émissions de gaz à effet de serre de portée 1** désignent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par une société.

Les **émissions de gaz à effet de serre de portée 2** désignent les émissions indirectes de GES provenant des activités d'une société, comme la pollution générée par la chaleur et l'électricité qu'elle achète.

Les **titres** désignent les parts ou les actions émises par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, selon le cas.

Une **opération de prêt de titres** désigne une opération aux termes de laquelle un OPC prête des titres en échange d'une rémunération et d'une garantie.

Un **porteur de titres** désigne un porteur de parts d'une ou de plusieurs fiducies d'investissement à participation unitaire, ou un actionnaire d'une ou de plusieurs Catégories de la Société, ou les deux (selon le contexte).

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts offertes par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris toute autre série offerte au détail aux termes d'un prospectus distinct et toute autre série non offerte au détail.

Un **actionnaire** désigne une personne qui détient des actions d'une Catégorie.

Les **actions** désignent les actions d'OPC d'une ou de plusieurs séries d'une ou de plusieurs Catégories offertes.

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine en particulier.

La **Loi de l'impôt** désigne la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Un **fonds principal** désigne un Portefeuille Action climat IG qui investit dans un fonds sous-jacent.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Un **Fonds sous-jacent** désigne un fonds de placement dans lequel investit un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts d'une fiducie d'investissement à participation unitaire, y compris un Fonds privé Profil.

<sup>8</sup> Ces régimes enregistrés ne peuvent détenir des placements dans les séries F ou FT. Les parts de série F des Fonds IG Gestion de patrimoine devraient pouvoir être détenues dans un REEE à compter de l'automne 2022.



Les **fiducies d'investissement à participation unitaire** désignent une ou plusieurs fiducies de fonds commun de placement, y compris les Fonds privés Profil, dont le fiduciaire est la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **parts** désignent une ou plusieurs parts d'OPC de fiducies d'investissement à participation unitaire offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Les fiducies d'investissement à participation unitaire pourraient également offrir, maintenant ou dans l'avenir, sans préavis, des parts de séries non offertes au détail qui peuvent être acquises uniquement par des investisseurs admissibles (comme les fonds distincts IG/CV, les FPG et d'autres fonds distincts offerts par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie [ou les sociétés membres de son groupe] et d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, selon le cas).

# Prospectus Simplifié

## Catégories de la Société de fonds Groupe Investors Inc.<sup>MC</sup>

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacune des Catégories dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire des Catégories déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En écrivant à

IG Gestion de patrimoine

447, avenue Portage

Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En composant sans frais le

1-800-661-4578

1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec

En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse

contact-f@ig.ca (pour le service en français);

contact-e@ig.ca (pour le service en anglais)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Catégories, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur notre site Web [ig.ca/fr](http://ig.ca/fr) ou [ig.ca/en](http://ig.ca/en) ou à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



[ig.ca](http://ig.ca) / [f](#) / [t](#) / [v](#) / [in](#)

<sup>MC</sup> Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. ©  
Groupe Investors Inc. 2022 C3130 (06/2022-PW)